

Лекция 1.

Тема 1. Civilisation. La langue française.

План

1. **Le terme civilisation.**
2. **Caractéristiques générales du Français.**
3. **La situation actuelle du français dans le monde.**
4. **Le français moderne.**

1. Le terme civilisation.

Le terme **civilisation** - dérivé indirectement du latin *civis* signifiant « citoyen » par l'intermédiaire de « civil » et « civiliser » - a été utilisé de différentes manières au cours de l'Histoire. Il a en français *trois grandes acceptions*: la civilisation, dans l'acception la plus courante, est le fait de civiliser, c'est-à-dire de porter une société à un niveau considéré comme plus élevé et plus évolué, et c'est, par métonymie, l'état atteint par cette société évoluée. Cette acception inclut une notion de progrès. Elle s'oppose à barbarie, sauvagerie; la civilisation, c'est aussi l'ensemble des traits qui caractérisent l'état d'évolution d'une société donnée, tant sur le plan technique, intellectuel, politique que moral, sans porter de jugement de valeur. À ce titre, on peut parler de civilisations au pluriel et même de civilisations primitives; l'état auquel sont parvenues quelques cultures dans l'histoire de l'humanité.

Les premières civilisations ayant laissé suffisamment de traces pour être identifiées comme telles sont Sumer, l'Égypte antique, la vallée de l'Indus et la Chine. Les fonctionnalités de ces groupes sont vues comme les différenciant des établissements précédents comme le néolithique; un élément déterminant de la rupture avec le néolithique est la découverte puis la maîtrise de l'agriculture, laquelle entraîne une nouvelle organisation de l'espace et de l'activité humaine. Pour être qualifiée de civilisation, celle-ci doit regrouper la plupart des caractéristiques suivantes:

Cinq primaires (organisation)

- la présence d'une ville (sédentarisation des populations)
- spécialisation du travail à temps plein
- concentration de surplus de production
- structure de classe (hiérarchie)
- organisation étatique (État)

Cinq secondaires (réalisations matérielles)

- travaux publics monumentaux
- commerce à longue distance
- réalisations artistiques monumentales
- écriture (comptabilité, registre, etc.)
- connaissances scientifiques (arithmétique, géométrie, astronomie)

2. Caractéristiques générales du Français.

Le français est une langue romane, issue du latin populaire. Il résulte de la romanisation de la Gaule septentrionale. En effet, en Gaule, le latin avait peu à peu éliminé le gaulois (langue celtique) disparu vers 500 apr. J.-C. À partir de cette époque, l'influence du substrat gaulois et le déclin de la vie culturelle altérèrent rapidement le latin populaire, et d'une façon différente dans les diverses régions: dans la moitié nord, les dialectes d'oïl (constituant l'ancien français au sens large); dans la moitié sud, les dialectes d'oc. Le dialecte de l'Île-de-France, le francien, devint, aux XIV^e et XV^e s., le moyen français. C'est de lui que dérive directement la langue du XVI^e s., qui, épurée, fixée et codifiée par une élite sociale et culturelle, devint le français classique (XVII^e s.), très proche du français moderne. Le français est alors une langue littéraire et diplomatique prestigieuse, puis une langue internationale répandue dans tous les milieux cultivés (XVIII^e s.), refoulant les dialectes et les langues régionales dans les milieux populaires des provinces, puis dans les milieux strictement ruraux. Grâce au prestige culturel dont le français a joui au cours de son histoire, il s'est imposé comme langue nationale et officielle en France et dans des territoires adjacents (les îles anglo-normandes, le Luxembourg, la Belgique romane, la Suisse romande, la principauté d'Andorre), ainsi que dans une très grande partie des anciens territoires coloniaux (en

Afrique, en Amérique et en Asie), où il a parfois donné lieu à des variétés spécifiques (comme le français canadien du Québec). Aujourd'hui la langue française est parlée dans le monde par près de 120 millions de personnes. Elle l'est sur tout le territoire français (métropole et DOM – TOM). Elle est la langue officielle de Haïti. Elle est parlée dans l'île Maurice, dans une partie de la Louisiane et au Vanuatu. Le français jouit d'un statut théoriquement égal à celui de l'anglais dans les institutions internationales. On se sert souvent de la notion «français» pour désigner toutes les variantes d'oïl, c'est-à-dire les dialectes parlés en France et en Belgique (wallon, picard, lorrain). La plupart de ces dialectes ont reculé devant l'expansion de la langue standard, et le domaine gallo-roman présente une situation de diglossie (français/ dialecte) ou de monolinguisme (surtout dans une vaste zone autour de Paris). De toutes les langues romanes, le français s'éloigne le plus des structures latines grâce à une romanisation tardive, à l'influence profonde du substrat celtique (traces au nord et au sud de la frontière entre oïl et oc) et du superstrat germanique (traces particulièrement très nettes dans la partie romane de la Belgique) et à l'élaboration renouvelée de la langue littéraire et officielle, soumise à des interventions normatives dès le 16^e siècle. Le français est illustré par une abondante littérature dès le 12^e siècle (les plus anciens témoignages datent du 9^e siècle). Au début, les dialectes périphériques (picard, normand, champenois, wallon et anglo-normand) sont dominants. A partir du 13^e siècle, le dialecte central de l'Île-de-France (Paris et le territoire entre la Seine, l'Oise, l'Aisne et la Marne), le «français», fait reculer les dialectes environnants: son statut de moyen terme et le prestige de la dynastie capétienne favorisent ce processus. A la fin de la période de l'ancien français (vers 1360 – 1380), le dialecte de l'Île-de-France était devenu le plus important du point de vue littéraire et culturel. Pendant la période du moyen français (fin 14^e siècle – fin 16^e siècle), la position du «français», est renforcée – surtout au 16^e siècle, grâce à une politique d'annexions et de centralisation des rois et grâce aux efforts des humanistes et des imprimeurs. Il s'impose comme langue officielle et scientifique, en France, et son prestige à l'étranger s'accroît. Au 17^e siècle, le français entre dans une nouvelle phase de son développement: celle du français classique (17 – 18^e siècles) et du français moderne (19 – 20^e siècles), caractérisée par la réduction de la variation lexicale et syntaxique et par une extension du vocabulaire technique. A l'âge classique, le français devient la langue culturelle et politique de l'Europe savante: illustré par une littérature et une philosophie brillantes, il sert de modèle aux classes cultivées. Au 19^e siècle, quand le développement progressif de la scolarisation diffuse le «français national» (idéal de la Révolution française, qui devient une réalité seulement à l'issue de la première guerre mondiale), la langue française voit se séparer l'usage écrit des usages oraux (variétés géographiques et sociales). Dans certaines régions périphériques, de véritables langues restent très vivantes, grâce au maintien de communautés ethniques et culturelles homogènes. Depuis 1789, la diversité ethnique a eu tendance à s'effacer devant les progrès de la conscience nationale et le processus d'intégration politique, économique, sociale et culturelle. Mais, surtout depuis la dernière guerre, un mouvement inverse se dessine. On a commencé à revitaliser la «province» et de développer une politique de régionalisation. Il est à noter qu'il existe en France les régions avec les coutumes, les modes de vie et même les langues assez particuliers.

Parlons brièvement de ces régions. La Bretagne. C'est l'unique région de la France d'un type de langue et de culture antérieures à la conquête romaine. On parle en Bretagne le français, le breton et le gallo. Le breton est la seule langue celte parlée en Europe Continentale. Les Bretons ont une culture d'inspiration religieuse, des traditions populaires très vivantes, une littérature et une presse en breton.

L'Occitanie. L'occitan (langue d'oc) s'est conservée dans une partie du Centre et du Midi de la France. Le territoire couvert par l'occitan dans le sud du pays correspond en grande partie à celui de la Provincia narbonensis, province romaine depuis 122 av. J.-C. Ce territoire méditerranéen – habité autrefois par des peuples méditerranéens, celtes et ligures, auxquels s'ajoutèrent des colons grecs – a connu une romanisation complète et a vu s'épanouir une civilisation brillante, celle des troubadours, aux 12^e et 13^e siècles. Cette civilisation – recourant à l'occitan comme langue littéraire et officielle – a été détruite par les croisades contre les Albigeois (1208 – 1229) et par la politique des annexions, entre le 13^e et le 16^e siècles. La longue déchéance de la culture occitane a suscité, dès le 16^e siècle, quelques réactions visant à restaurer la culture et à sauvegarder la langue occitane. Le principal mouvement de renaissance a été celui lancé par un groupe de

littérateurs et de savants, le Félibrige, centré autour du poète Frédéric Mistral. Le Félibrige était le mouvement littéraire associé au nom de Felibre, poète languedocien du Moyen Age. Aujourd'hui le sud de la France présente une situation de diglossie, et le nombre de locuteurs capables de parler couramment l'une ou l'autre variété occitane ne semble pas dépasser les 5 millions. L'occitan jouit de certains droits (comme «langue ethnique») et fait l'objet d'une courageuse politique de revalorisation qui comporte une importante activité linguistique. L'occitan, qui est aussi parlé dans une partie de l'ouest de l'Italie (dialecte provençal) et dans le Val d'Aran en Espagne (dialecte gascon), témoigne d'une assez grande variation. Sa délimitation par rapport à la langue d'oïl suit un tracé complexe; entre les deux zones, au nord du Limousin et de l'Auvergne, il y a une zone de transition, appelée «le croissant».

On distingue en général les variétés suivantes (qui se différencient par des traits phonétiques, morphologiques et lexicaux): le limousin (nord de la Dordogne, Corrèze, Haute-Vienne), l'auvergnat (Puy-de-Dôme, HauteLoire), l'alpin-dauphinois ou vivaro-alpin (Ardèche, Drôme, Hautes-Alpes), qui forment le nord-occitan; le languedocien (dont le domaine s'étend de la Garonne et de l'Ariège au Rhône) et le provençal (du Rhône au comté de Nice), qui constituent l'occitan moyen ou central; le gascon dans le territoire de l'ancienne Aquitania. Attesté à partir de la fin du 10-e siècle, et abondamment par des textes littéraires à partir du 12-e siècle, l'occitan a développé une norme littéraire et linguistique au moyen âge (cette langue plus ou moins codifiée est généralement désignée par le terme d'ancien provençal). Les Felibres ont essayé de recréer une langue codifiée en se basant sur le provençal. Actuellement on préconise une norme graphique basée surtout sur le languedocien (le représentant le plus conservateur de l'occitan), qui permet de coiffer les différentes variétés (assez différentes du point de vue phonétique) et d'assurer la continuité avec la langue médiévale. Langue gallo-romane, l'occitan se rapproche du francoprovençal par son vocalisme et du catalan par un très grand nombre de traits morphologiques et lexicaux (il y a aussi quelques isoglosses avec l'ensemble du domaine ibéro-roman). Par sa flexibilité morphologique (productivité dérivationnelle; nette distinction des formes verbales), il se rapproche aussi, typologiquement, de l'italien. Son lexique reflète certaines influences substratales (méditerranéen, ibère) et quelques traces du grec, mais peu d'influences germaniques.

Le Pays basque s'étend largement en France et en Espagne. Labourd, Soule et Basse-Navarre sont les provinces historiques du Pays basque français. Il comprend une région fortement touristique, avec la côte atlantique, une région montagneuse, et une partie de la vallée de l'Adour. Les Basques, volontiers aventureux, tenaces, luttent pour la reconnaissance de leurs droits et la réunification de leurs 7 provinces. Les Basques parlent une langue agglutinante, le basque, d'un type unique en Occident.

Le catalan est langue d'origine romane (branche des parlers occitans), parlée en Catalogne. (Pyrénées orientales) des deux côtés de la frontière franco-espagnole; il est aussi la langue officielle de la principauté d'Andorre. La position géographique même du catalan et les contacts étroits, à l'époque médiévale, avec la culture provençale et française, expliquent que le catalan manifeste des convergences avec les langues gallo-romanes et avec les langues ibéro-romanes. Son statut a été et est toujours un sujet de controverse, mais il convient de noter que plusieurs traits phonétiques et certaines caractéristiques lexicales plaident en faveur d'une appartenance au domaine gallo-roman. Les Flamands qui habitent près de la frontière belge utilisent le flamand. Le flamand c'est le parler sud-néerlandais, l'une des trois langues officielles de la Belgique avec l'allemand et le français.

En Alsace et au nord-est de la Lorraine on utilise l'alsacien, langue dérivée de l'allemand qui présente l'ensemble des dialectes germaniques. Le corse — langue romane parlée en Corse. Cette langue est riche en expressions sonores et imagées, chaude par son accent, chantant, elle est à l'image de l'histoire de l'île et de ses profondes mutations coloniales; de la Méditerranée qui l'entoure, elle conserve les traces des différents peuples, qui l'ont côtoyée, de l'Espagne à l'Italie, de la France à L'Afrique du nord.

3. La situation actuelle du française dans le monde.

«Le français continuera à vivre, non parallèlement, mais à côté et de manière tangente, bras dessus, bras dessous, avec les langues nationales.»

Henri Lopes, écrivain congolais.

Le français est la cinquième langue la plus parlée au monde avec environ 300 millions de locuteurs. Environ 36% de francophones vivent en Europe et plus de 54% en Afrique. Sur ce continent, la langue française représente un formidable atout dans le domaine de l'éducation, des affaires ou dans la vie quotidienne pour s'informer ou dans les relations personnelles. La langue française est également la langue officielle dans 29 États et 19 régions, départements ou collectivités dans le monde.

D'après les statistiques, le français est la première langue pour plus de 112 millions de personnes et est parlé occasionnellement par une 60 (soixantaine) de millions d'autres. Le français se situe au deuxième rang (après anglais mais devant allemand et espagnol) dans le classement des principales langues internationales enseignées comme langues étrangères. Le français se place en neuvième position après les langues des principaux groupes de population et surtout derrière l'anglais, principale langue véhiculaire et langue maternelle de 594 millions de personnes. La langue française n'est pas utilisée de la même façon partout, et l'on peut distinguer différents niveaux de son emploi:

a) les pays où la langue française est maternelle et officielle: En France, en Belgique francophone, en Suisse romande, au Luxembourg, à Monaco, en Andorre, au Québec et dans les territoires d'outre-mer.

b) ceux où la langue française est la seule langue officielle: Au Bénin, au Burkina-Faso, au Congo, en Côte d'Ivoire, au Gabon, en Guinée, au Mali, au Niger, en République Centrafricaine, au Sénégal, au Tchad et au Togo.

c) ceux où le français partage le statut de langue officielle avec une autre langue: Au Canada, au Burundi, au Cameroun, aux Comores, à Djibouti, à Madagascar, au Maroc, en Mauritanie, au Rwanda, aux Seychelles, en Tunisie et au Zaïre.

d) ceux où la langue d'enseignement est le français: il reste la langue de l'enseignement en Algérie, dans certains pays du Moyen-Orient, de la péninsule Indochinoise et de l'Amérique du Sud. Il conserve un statut officiel local dans la vallée d'Aoste, dans l'île de Jersey, en Louisiane et à Pondichéry.

4. Le français moderne.

À partir du XVIII^e siècle jusqu'à nos jours.

À la veille de la Révolution française, on estime qu'un quart seulement de la population française parle français, le reste de la population parle des langues régionales.

Au Nord ce sont les parlers d'oïl, au Sud les parlers d'oc, formes régionales de l'occitan, ainsi que le breton, le basque, le catalan, l'arpitan, le flamand, l'alsacien entre autres. L'unification du français débutée par Talleyrandet continuée par Jules Ferry a pour but de créer une seule langue française sur tout le territoire français. Si le français s'impose assez vite dans les régions où l'on parle des dialectes de langue d'oïl, des méthodes trèscoercitives sont employées afin d'éliminer le breton, l'occitan, le catalan, le basque, le corse, etc. (notamment des humiliations physiques les jeunes élèves, voir Vergonha (lingüicidi)).

Dans son rapport de juin 1794 l'abbé Grégoire révéla qu'on ne parlait «exclusivement» le français uniquement dans «environ 15 départements» (sur 83). Il lui paraissait paradoxal, et pour le moins insupportable, de constater que moins de trois millions de Français sur 28 parlaient la langue nationale, alors que celle-ci était utilisée et unifiée «même dans le Canada et sur les bords du Mississipi».

En revanche, le français est couramment pratiqué dans toutes les cours européennes. En 1685, Pierre Bayle peut ainsi écrire que le français est « le point de communication de tous les peuples de l'Europe ».

Le français est alors la langue de la diplomatie, mais également un puissant vecteur dans les domaines de l'art, des sciences et des techniques. On lit Rabelais dans le texte en français de Moscou à Lisbonne.

Au XVIII^e siècle, le français est la langue véhiculaire de l'Europe.

Cette période perdure jusqu'à l'émergence d'un concurrent au même rôle, l'anglais.

La cour anglaise a pratiqué longtemps le français en mémoire des fondateurs de la couronne moderne. Laguerre de Cent Ans a mis un terme à cet usage (1362), mais aujourd'hui encore, toutes l

es devises royales anglaises sont en français : « honni soit qui mal y pense » au premier chef, « Dieu et mon droit », moins souvent cité, également. L'anglais garde toutefois une forte empreinte de français et les dernières études menées sur ce thème évaluent à environ 29% la part du français dans le lexique anglais moderne (voire pour certains jusqu'à 70%).

Le français s'est toujours écrit au moyen de l'alphabet latin, enrichi depuis le XVI^e siècle par des diacritiques dont l'écriture et l'utilisation ne seront réglées qu'à partir du XVIII^e siècle.

Литература:

1. [Михайлова О.Г., Шмиголь Н.В. Лінгвокраїнознавство франкомовних країн. Посібник для студентів вищих навчальних закладів. Вінниця, НОВА КНИГА, 2009. – 216 с.](#)
2. [Alice Doumikian, La civilization française. – Erevan, 2006. – 193 p.](#)
3. [Carlo C. Civilisation progressive du français \(débutant\). – Paris: Clé International, 2002. – 164 p.](#)
4. [Mihail Rumleanski La civilization française. – Balti, 2004. – 315 p.](#)
5. [Steele R. Civilisation progressive du français \(intermédiaire\). – Paris: Clé International, 2002. – 191 p.](#)

Тема 2. La position géographique de la France.

1. **La position géographique de la France et ses frontières.**
2. **Paysage. Le climat.**
3. **Les Departements et les Territoires d'outre-mer.**
4. **Les départements et les régions de la France.**

1. La position géographique de la France et ses frontières.

La **France**, officiellement la **Republique française**, est un pays d'Europe de l'Ouest bordé par l'océan Atlantique à l'ouest, par la manche, la mer du Nord et le Royaume-Uni au nord, par les pays de la Belgique, Le Luxembourg, l'Allemagne, la Suisse et l'Italie à l'est, et par l'Espagne et la mer Méditerranée au sud.

La France, devenue aujourd'hui la *Republique française* à la suite d'un long processus d'évolution étalé sur plusieurs siècles, est le plus grand Etat de l'Union européenne dont le territoire métropolitain est situé en Europe occidentale.

La France est – parmi tous les grands Etats européens – le plus anciennement constitué, autour d'un domaine royal initialement centré sur l'Île-de-France, sa capitale étant Paris. Membre du Conseil de l'Europe, c'est l'un des pays fondateurs de l'Union européenne, de la zone euro et de l'espace Schengen. Elle est l'un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies et fait partie de l'Union latine, de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de la Francophonie et du Groupe des huit (G8).

Les valeurs qu'elle défend et auxquelles elle est très attachée se fondent sur la démocratie et les Droits de l'Homme.

Militairement, la France est membre de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) – elle s'est retirée en 1966 de l'organisation militaire intégrée pour y revenir partiellement en 2002 – et dispose de la dissuasion nucléaire.

Son économie est de type capitaliste avec une intervention étatique non négligeable depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Néanmoins, depuis une trentaine d'années, des réformes successives ont entraîné un désengagement progressif de l'Etat de plusieurs entreprises publiques.

Culturellement, la France est le pays du cartésianisme, de la laïcité et le berceau du Siècle des Lumières, qui a influencé les révolutions américaine puis française. Sa gastronomie est de réputation mondiale. Sa culture dépasse de loin le cadre européen : notamment à cause de la colonisation du XIX^e siècle, la France a imposé sa langue et sa culture à de nombreux peuples africains.

Le français est la langue officielle de la République, mais on y compte aussi 77 langues régionales.

Geographie.

La France est le 47^e Etat par sa surface terrestre et le 2^e par la surface de sa zone économique exclusive. La France métropolitaine est localisée en Europe occidentale (voir la liste de points extrêmes de la France). La France possède aussi des territoires, sous différents statuts administratifs, en dehors du territoire européen : en Amérique du Nord, dans les Antilles, en Amérique du Sud, dans l’océan Indien, dans le nord et le sud de l’océan Pacifique et en Antarctique. Elle partage en métropole 2970 km de frontières terrestres avec huit pays limitrophes : Espagne (650 km), Belgique (620 km), Suisse (572 km), Italie (515 km), Allemagne (450 km), Luxembourg (73 km), Andorre (57 km), Monaco (4,5 km). En Guyane, les frontières sont de 700 km avec le Brésil et 520 km avec le Suriname. Une frontière longue de 10,2 km (mais non matérialisée) sur

l’île de Saint-Martin aux Antilles, sépare la partie française de celle sous souveraineté des Pays-Bas. Enfin la Terre Adélie (TAAF) revendiquée par la France est enclavée dans une partie de l’Antarctique revendiquée par l’Australie. Les côtes françaises présentent quatre façades maritimes tournées vers la mer du Nord, la Manche, l’océan Atlantique et la mer Méditerranée, ce qui fait de la France un carrefour de cultures et de communications unique en Europe.

La France métropolitaine a une grande variété de paysages, entre les plaines côtières situées dans le nord et l’ouest et les chaînes de montagnes dans le sud-est (les Alpes) et le sud-ouest (les Pyrénées). Les Alpes françaises possèdent le point le plus haut d’Europe de l’Ouest, le mont Blanc, qui culmine à 4 810 m. Il existe aussi d’autres régions montagneuses plus anciennes, telles le Massif central, le Jura, les Vosges, le massif armoricain et les Ardennes qui sont assez rocheuses et boisées. La France bénéficie également d’un réseau fluvial étendu qui est composé principalement par la Loire, le Rhône (source en Suisse), la Garonne (source en Espagne), la Seine et une partie des cours du Rhin, de la Meuse, et de la Moselle ainsi que la Somme, et la Vilaine qui constituent leurs propres bassins fluviaux.

2. Paysage. Le climat.

La France appartient à la zone tempérée nord et subit des influences maritimes, surtout les dépressions atlantiques qui apportent de l’humidité et causent de brusques changements de temps. On peut nommer quatre grands domaines climatiques: semi-continental (hiver froid, été chaud et orageux, précipitations moyennes), océanique (hiver doux, été frais, précipitations abondantes et assez bien réparties durant l’année), méditerranéen (été chaud et sec, hiver doux, précipitations souvent violentes) et le climat de montagne.

La France métropolitaine, par sa latitude, est située dans la zone tempérée. La France est ouverte sur l’Océan Atlantique à l’ouest et bénéficie de vents dominants maritimes, garants d’hivers modérés par rapport à la latitude, assez froids dans certains endroits mais plutôt doux dans d’autres, d’étés tempérés et de précipitations régulières. La prédominance des vents océaniques, plus que le Gulf Stream, explique la douceur et la modération du climat français. De plus, la faible altitude de l’ouest du pays empêche le blocage des perturbations atlantiques. Seules les régions bordant la Méditerranée, plus «abritées» du flux océanique par les massifs montagneux, ont des précipitations plus irrégulières, cependant leurs températures restent modérées.

En plaine, la France bénéficie d’une température moyenne annuelle comprise entre 9,5 °C dans le nord-est et 15,5 °C sur la côte méditerranéenne. L’amplitude entre l’hiver et l’été va de 9 °C sur la côte ouest et nord du Finistère à 19 °C en Alsace ou dans les vallées alpines les plus «abritées» du flux océanique, elle reste donc partout inférieure à 20 °C, valeur à partir de laquelle un climat est généralement considéré comme continental.

Le relief est déterminant dans la répartition des zones climatiques : les montagnes constituent souvent une séparation nette tandis que le climat varie peu sur plusieurs centaines de kilomètres dans les régions faiblement accidentées. Sur le territoire de la France, relativement étendu, nous pouvons distinguer les régions climatiques suivantes :

- Le climat océanique qui est très marqué à l’ouest,

- Ce climat à dominante océanique se continentalise un peu vers l'est et dans les bassins intra montagnards mais aucun point du territoire ne connaît de véritable climat continental tel que le définissent les climatologues.
- Du fait des bordures montagneuses qui l'isolent quelque peu du reste du territoire, le sud-est connaît un climat méditerranéen.
- On peut ajouter à ces trois tendances le climat montagnard, présent principalement en altitude dans les Alpes, les Pyrénées, mais aussi dans le Massif central, les Vosges et le Jura.

3. Les Départements et les Territoires d'outre-mer.

- Une courte histoire des départements d'Outre-mer

L'histoire des quatre départements de l'Outre-mer français est riche et marquée par de grands événements historiques qui les a menés du statut de colonies françaises à celui de départements français.

- La Martinique et la Guadeloupe

Respectivement île et archipel situés au large des côtes de l'Amérique du Sud, la Martinique et la Guadeloupe, avec Saint-Martin et Saint-Barthélemy, ont été colonisées dès le XVII^e siècle par les Français, au nom de la Compagnie des Îles d'Amérique créée par Richelieu ;

- La Guyane

La Guyane a été occupée par les Français dès le XVII^e siècle avec l'installation des premiers colons, elle est appelée France équinoxiale (1604), ce territoire a été disputé par différentes nations et c'est en 1713 que la frontière de la Guyane française a été établie ;

- La Réunion

Île de l'océan Indien longtemps inhabitée, la Réunion a été d'abord une escale de la Compagnie française des Indes orientales, créée par Colbert en 1664. La Réunion est devenue une véritable colonie française au XVIII^e siècle où a été pratiqué la culture du café.

- Mayotte

Mayotte se trouve dans le Canal du Mozambique et fait parti des îles de l'archipel des Comores. Elle est devenue une colonie française en 1841, suite à son achat. Longtemps revendiquée par l'Union des Comores, la population de Mayotte a choisi de rester française. Le 31 mars 2011 elle est devenu officiellement le cent-unième département de France et son cinquième département d'Outre-mer.

C'est le 19 mars 1946 que l'Assemblée nationale française a adopté la loi dite « de l'assimilation », qui a transformé ces colonies en départements français, dit DOM (Département d'Outre-Mer).

- Une courte histoire des collectivités d'Outre-mer

Les collectivités d'Outre-mer sont dispersés sur la surface du globe, et ont chacune une histoire bien particulière liée souvent à des politiques d'expansion du territoire français.

- L'Île de Clipperton est le territoire le plus petit que possède la France. Elle se situe dans le Pacifique et a une position géographique qui la rend très isolée du reste du monde. Elle a été découverte au XVIII^e siècle par les Français et doit son nom au naturaliste John Clipperton qui aurait débarqué sur l'île en 1704 ;

- La Nouvelle-Calédonie est un archipel de l'Océanie. Les plus anciennes traces d'occupation humaine remonteraient à 1 300 av. J.C.. Les Kanaks auraient peuplé l'archipel plus tard aux environs de 200 av. J.C. . Découverte par James Cook en 1774, sa colonisation commence au XIX^e siècle et elle est proclamée colonie française en 1853.

- La Polynésie française est un ensemble de cinq archipels dans l'Océan Pacifique. L'implantation française dans ces archipels commencent en 1840 avant de devenir une colonie à la fin du XIX^e siècle.

- Saint Barthélemy et Saint Martin sont deux îles des Antilles françaises. Toutes deux découvertes par Christophe Colomb en 1493, elles ont une histoire pourtant différente : Saint-Barthélemy est entrée dans l'histoire de la France au XVIII^e siècle avant d'être cédée à la Suède, qui la rétrocède en 1877 ; Saint-Martin a été occupée successivement par le Français, les Hollandais et

les Espagnols, c'est en 1816 que la partie nord de l'île est définitivement sous souveraineté française.

- Saint-Pierre-et-Miquelon est un archipel au sud de l'île de Terre Neuve au Canada. C'est le seul territoire français en Amérique du Nord. D'abord occupé par des pêcheurs français dès 1604, Saint-Pierre-et-Miquelon a acquis son statut de collectivité territoriale en 1985.

- Les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) sont des territoires français depuis 1955. Elles sont constituées de cinq districts : Crozet, Kerguelen, Terre Adélie, Îles Éparses, Saint-Paul-et-Amsterdam.

- Wallis-et-Futuna est un archipel composé de trois îles : Wallis, Futuna et Alofi. Elles sont situées en Océanie polynésienne et ont été peuplées à l'origine par des Polynésiens originaires des îles Tonga et Samoa. Elles sont passées sous protectorat français au XIX^e siècle et ont acquis le statut de collectivité d'Outre-mer en 2003.

4. Les départements et les régions de la France.

En France, un **département** est une division administrative d'un ensemble plus grand, la région ; il comprend généralement des arrondissements et des communes.

Il existe actuellement 101 départements dont cinq sont situés outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte), mais leur nombre a varié depuis leur création à la fin du XVIII^e siècle.

Les départements ont été créés pendant la Révolution française par les députés de l'Assemblée nationale constituante, en décembre 1789. Leur nombre, leurs limites et leur nom ont été décidés le 26 février 1790. Les 83 départements devaient remplacer les provinces de l'Ancien Régime, qui étaient de tailles inégales et dont les limites étaient floues. Ils permettaient ainsi d'uniformiser le découpage du royaume de France. Ils mettaient fin aux privilèges des anciennes provinces et respectent le principe d'égalité. Le découpage et l'étendue du département ont été faits de façon à ce que tout habitant du département puisse faire l'aller et retour (à cheval) au chef-lieu dans la journée. Pendant la Révolution française, le département est administré par un Conseil général, élu par les citoyens actifs, c'est-à-dire les plus riches.

Avec les conquêtes de la Révolution et de Napoléon, le nombre de départements français monte passe de 83 à 130 en 1810.

Les départements d'outre-mer ont été créés en 1946.

Les révolutionnaires de 1789, voulaient faire disparaître les traces de l'administration royale, en particulier les provinces (Bretagne, Lorraine, Bourgogne, Provence, Auvergne...). Ils ont décidé de donner aux départements le nom d'un élément géographique situé dans le département.

Ainsi, il y a les départements du Finistère ou du Nord qui correspondent à une situation géographique. La Sarthe ou le Rhône correspondent à des cours d'eau. Les Vosges ou le Cantal sont des montagnes. Une particularité : le Var, fleuve de Provence ne passe plus dans le département qui porte son nom. En effet en 1860, au moment du rattachement du comté de Nice à la France, on a retiré la partie Est du département du Var pour former avec Nice le département des Alpes-Maritimes, or le Var coulait dans cette partie Est du département.

Toutefois, certains départements qui sont devenus français ou qui ont été créés après la Révolution portent le nom d'une région historique comme la Savoie.

D'autres ont changé de nom comme "les Côtes du Nord" devenues Côtes d'Armor en 1990.

Les départements de la métropole sont répartis au sein de 22 régions ; ceux d'outre-mer ont aussi le statut de région d'outre-mer.

Chaque département comprend un nombre variable :

- de communes (en moyenne environ 350, mais dans la réalité, de un (Paris) à 894 (Pas-de-Calais)) ;

- de cantons (grande commune seule, regroupement de communes)

- d'arrondissements (divisions administratives plus grandes que les cantons).

À sa tête, se trouvent :

- le Conseil général du département, une assemblée élue par les citoyens ;

- le préfet, nommé par le gouvernement et aidé des sous-préfets des arrondissements également nommés par le gouvernement.

Le siège de ces deux institutions se trouve au chef-lieu de département, appelé préfecture.

La France compte 22 **Régions** en France métropolitaine, celles-ci étant des unités territoriales purement administratives qui n'ont aucun lien avec les anciennes provinces historiques et 4 **régions** d'outre-mer (les départements d'outre-mer qui ont un statut de régions: la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion et la Guyane, la plus grande des régions un sixième du territoire de la France.

Il y a des régions *de montagne*, comme l'Auvergne et *maritimes*: la Bretagne ou la Basse-Normandie. Certaines sont *toutes petites*: L'Alsace (8200 km²), la Corse (8600 km²), et d'autres très grandes: l'Aquitaine (41 000 km²) et la région Rhône-Alpes (43 000 km²). L'Île-de-France a presque 11 millions d'habitants, c'est-à-dire 19% des Français sur 2% du territoire; on y est plutôt serré! Le Limousin a moins de 1 million, sur une surface bien plus grande. La Corse est presque aussi petite que l'Alsace, mais elle n'a que 250 000 habitants, contre 1 750 000 pour l'Alsace. Il y a des régions *riches*, comme les régions Rhône-Alpes ou Provence-Alpes-Côte d'Azur, et d'autres qui le sont beaucoup moins, comme le Limousin ou l'Auvergne. L'État les aide pour que la campagne ne se transforme pas en désert humain. Parmi les 22 régions métropolitaines, quatre d'entre elles regroupent plus de 40% de la population du pays et 50% de son Produit intérieur brut (PIB). Ces quatre régions sont l'Île-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Nord-Pas-de-Calais.

C'est en 1972 que la Région s'est vu reconnaître la personnalité juridique non pas en tant que collectivité locale, mais comme **établissement public territorial** dont la mission est de «**contribuer au développement économique et social de la région**». La Région est dotée d'un **Conseil régional** et d'un **Comité économique et social**; le premier a un pouvoir de décision en matière budgétaire, tandis que le second reste consultatif. Certaines compétences ont été accordées à la Région, notamment en matière de formation professionnelle continue, d'enseignement public et d'éducation spécialisée, de ports fluviaux, d'aide à la pêche côtière et aux entreprises de culture marine.

Литература:

1. [Alice Doumikian, La civilisation française. – Erevan, 2006. – 193 p.](#)
2. [Carlo C. Civilisation progressive du français \(débutant\). – Paris: Clé International, 2002. – 164 p.](#)
3. [Mihail Rumleanski La civilisation française. – Balti, 2004. – 315 p.](#)
4. [Steele R. Civilisation progressive du français \(intermédiaire\). – Paris: Clé International, 2002. – 191 p.](#)
5. [Roselyne Rosch, Rosalba Rolle-Harold, Ecouter et comprendre, - Presses universitaires de Grenoble, 2009. – 130 p.](#)
6. [Roselyne Rosch, Rosalba Rolle-Harold, La France au quotidien. – Presses universitaires de Grenoble, 2008. – 114 p.](#)

Tema 3. Population française.

1. **Les origines des Français.**
2. **Sur les noms de familles français.**
3. **L'identité française.**
4. **Le caractère national français.**

1. Les origines des Français.

Plusieurs peuples ont marqué la formation des noms français. Si les plus importants l'ont fait en colonisant ou en occupant notre territoire (Gaulois, Romains, Germains), d'autres ont utilisé ces derniers comme intermédiaires en influençant leurs noms avant que ceux-ci n'influencent les nôtres (Hébreux, Grecs). Enfin, la dernière étape de ce processus fut réalisée avec la forme ancienne de notre propre langue.

Origine hébraïque :

Les noms hébreux appartiennent à plusieurs langues sémitiques différentes, telles que le phénicien, l'araméen, le syrien, le moabite, etc. Plusieurs de ces noms sont anciens et leurs sens restent obscurs.

Certains évoquaient des particularités physiques ou morales. Par exemple *Laban* signifie « blond » ou « blanc », *Salomon* « le pacifique ». D'autres étaient des noms d'animaux ou de fleurs : *Jonab* « pigeon », *Rachel* « brebis », *Suzanne* « lys ». D'autres encore avaient des sens variés, comme *Anne* « la bienfaitante ».

Beaucoup de noms sémitiques renfermaient un nom de divinité : on les appelle des noms théophore, ce sont des noms composés dans lesquels l'élément signifiant « dieu » est souvent *el*, et parfois *iahouh*. Ainsi *Samuel* signifie « Dieu a entendu mes prières », et *Mathieu* « l'homme de Dieu ».

On trouve de nombreux noms symboliques, comme *Abel* « fils », ainsi que des noms simples et composés, à caractère mystique : *Jacob* est par exemple devenu Jacques « celui qui suit Dieu ». Peu à peu, des noms étrangers apparaissent dans l'anthroponymie hébraïque. Des noms babyloniens furent ainsi adoptés pendant la captivité des Hébreux à Babylone. L'usage du surnom, souvent étranger, se développa tardivement.

Dès l'époque chrétienne, certains noms hébreux dont la signification était apparente ont été traduits en grec, puis en latin. Ainsi *Nathael* « présent de Dieu » est devenu Théodore ; *Cephas* « le rocher », est devenu *Petros*, *Petrus*, puis Pierre. Grâce au christianisme et à la propagation de l'écriture, les noms hébreux se sont répandus partout dans le monde. Ces noms ont joué un rôle immense dans l'histoire des noms de personnes.

Les noms hébreux représentent environ 3,3% des noms portés en France.

Origine grecque :

Les noms grecs sont apparus sous leur forme actuelle aux alentours du IV^{ème} siècle. Les anciens ne portaient qu'un seul nom, individuel et viager. La plupart de ces noms étaient d'anciens surnoms exprimant une qualité ou un défaut, une caractéristique quelconque, physique ou morale. Par exemple *Agathe* signifie « la bonne femme », *Aristide* « le meilleur ».

Dès l'époque chrétienne, les surnoms métaphoriques firent place à des surnoms formés sur le modèle de ceux des esclaves. *André*, le nom d'un esclave, signifie « viril ».

Dans les temps les plus anciens (avant l'époque homérique), des patronymes s'étaient formés parmi les familles nobles à l'aide d'un suffixe ajouté au nom de l'ancêtre fameux dont ils prétendaient descendre. Ce suffixe était généralement *eides* : ainsi, les *Atrides* prétendaient descendre d'*Atrée*, les *Héraclides*, d'*Héraclès*, etc.

Malgré leurs originalités et leur diversité, les noms pouvaient prêter à confusion. C'est pourquoi on avait l'habitude de joindre au nom individuel, celui du *pere* (ou génitif) et celui du *deme* (district) dont le jeune Athénien faisait partie.

Ces noms grecs ont donné de nombreux prénoms et quelques noms de famille qui en sont dérivés tels que Nicolas, Georges ou André.

Les noms grecs représentent environ 2,1% des différents noms portés en France.

Origine latine :

Pour différencier les personnes portant un même nom individuel, les Romains ont eu recours à des surnoms devenus héréditaires.

Dès l'époque la plus ancienne, le Romain de condition libre porte un prénom (*praenomen*) et un nom de famille (ou gentilice).

Le gentilice est le nom par excellence, commun à tous les individus mâles et femelles de la lignée (la *gens*), à leurs affranchis et à leurs clients ; la *gens*, famille au sens large du terme, regroupe toutes les familles descendant d'un ancêtre commun.

Plus tard, le citoyen romain possède deux noms de famille. Désormais il porte, à côté du gentilice, le nom de sa branche familiale, c'est-à-dire de sa famille dans son sens restreint : c'est le *cognomen* (ou *secondnom*).

Le citoyen romain dispose ainsi de trois noms, auxquels il faut éventuellement ajouter le surnom personnel, l'*agnomen* ou « sobriquet personnel ».

Scipio l'Africain, vainqueur d'Hannibal à Zama en 202 avant notre ère, s'appelaient *Publius Cornelius Scipio Africanus*. Cet exemple montre que le nom de la gens occupait toujours la seconde place lorsque le prénom était exprimé.

Manius, venant de *mane* « le matin », était le nom donné à l'enfant né le matin. On peut également citer d'autres exemples comme *Marcus* « le marteau », *Paulus* « petit », etc...

Les noms des gentes, les gentilices, sont presque tous d'anciens sobriquets, des surnoms agricoles. Par exemple *Aemilius* signifie « le rival », *Aurelius* « celui qui brille », *Fabius*, (qui vient de *faba* « la fève ») « le producteur de fèves », *Hortensius* (de *hortus*, « le jardin ») « le jardinier ».

Les noms des familles sont aussi d'anciens surnoms devenus héréditaires. Ils devaient primitivement caractériser une qualité ou un défaut physique ou moral, ou bien donner une indication de parenté. Ainsi, le sens d'*Albinus* est « blanc de teint », *Avitus* « l'aïeul », *Balbus* « bègue », *Regulus* « petit roi », *Varus* « qui a les jambes arquées en dehors ».

Ce système de trois ou quatre noms a pris fin avec la chute de Rome au Vème siècle.

Les noms latins sont très nombreux en France. Ils représentent à peu près 30% des noms portés.

Origine gauloise :

Les noms gaulois, sont les plus anciens de notre pays. Ils désignaient autrefois les rivières, les montagnes, les vallées et les forêts de la Gaule antique. Compte tenu des différentes invasions que cette région a subies tout au long de son histoire, peu de Français peuvent se prévaloir d'un nom réellement et authentiquement gaulois.

Les noms gaulois se répartissent en deux catégories distinctes :

- Les noms simples :

Ce sont les plus anciens. Leurs radicaux sont souvent obscurs : *Carvos* « le cerf », *Melisso* « doux ». Les noms féminins correspondants étaient *Carva* et *Melissa*.

- Les noms composés :

Ce sont des noms plus récents, à caractère métaphorique, c'est-à-dire à valeur imagée. C'étaient surtout des noms de guerriers et d'aristocrates : *Orgetorix* « le roi des tueurs », *Restugenos* « fils du droit ».

Avec l'expansion romaine, le système de noms romain s'est étendu à la Gaule et à l'Helvétie provoquant ainsi des mélanges entre noms latins et gaulois. C'est pour cette raison que l'on retrouve encore à l'heure actuelle dans les noms français, des préfixes ou des suffixes des deux cultures.

Environ 3% des noms actuellement portés en France sont d'origine gauloise.

Origine germanique :

Les noms d'origine germanique constituent une grande partie des noms de famille qui existent actuellement en France. Ils en représentent à peu près 21%.

Leur origine remonte aux invasions germaniques qui ont touché la Gaule aux IVème et Vème siècles. Ces noms ont été adoptés par les populations comme noms de baptême, par imitation des vainqueurs et nouveaux maîtres (ex. : *Hrodberht* « glorieusement brillant » (Robert) ou *Richard* « qui règne fort »).

Ainsi, au IXème siècle, la quasi-totalité du nord de la France a adopté un nom d'origine germanique. Dans le sud et surtout le sud-est, l'influence romaine y était plus ancienne et plus forte : les consonances germaniques y sont donc moins présentes.

- Les noms composés :

Solennels, officiels, le plus souvent aristocratiques, ils représentent la majorité des noms germaniques. Ce sont généralement des mots métaphoriques, à valeurs sentimentales. Ils évoquent les dieux, la protection divine, la gloire, le combat, etc.

Ils sont également caractéristiques de la mentalité active et guerrière des Germains : *Robert* « glorieusement brillant », *Léonard* « au cœur de lion », *Alamariko* (roi des Wisigoths) signifiant « roi laborieux, actif ».

- Les noms simples :

On les retrouve fréquemment dans les actes médiévaux et un très grand nombre ont donné des prénoms et des noms de famille français : *Boso* « courroucé » (Bozon, Bozonnet), *Otto* (Aud) « le propriétaire ».

L'ancien français :

L'ancien français est une langue qui vient de la forme populaire du latin et qui s'est enrichi de l'apport de différentes langues comme celles des envahisseurs Germaniques, Saxons, Espagnols, Italiens, ou Flamands. C'est ainsi que la langue parlée par les Gallo-romains fut d'abord notablement modifiée par les Francs.

Les noms en ancien français représentent actuellement les noms les plus portés en France, avec environ 34% de ces noms encore représentés.

Cela s'explique par leur apparition plus tardive que les autres catégories de noms. Leur enregistrement systématique sur les registres d'état civil, qui commençaient à rythmer la vie sociale en France, ont permis de les sauvegarder sans subir de trop grandes déformations orthographiques.

2. Sur les noms de familles français.

Si vous avez tout de suite pensé à Dupond et Dupont, raté ! Vous ne trouverez rien non plus de très original dans les 10, 20 noms de famille les plus portés en France, mais figurez-vous que la diversité est grande chez nous par rapport à d'autres pays. Les Martin, les Petit et les Dubois, vous saurez désormais pourquoi vous portez un nom très répandu !

Les 10 noms les plus portés en France

- 1- Martin (porté par près de 300 000 personnes)
- 2- Bernard
- 3- Thomas
- 4- Petit
- 5- Robert
- 6- Richard
- 7- Durand
- 8- Dubois
- 9- Moreau
- 10- Laurent

Au moment de la formation des noms de famille, on ne se cassait pas trop la tête : construits à partir des prénoms du chef de famille, comme pour les 3 premiers, vous imaginez facilement la diffusion exponentielle des Martin et des Bernard.

Ce sont ensuite les métiers qui viennent déterminer le nom : par exemple, le nom de famille le plus porté évoquant un métier est Lefebvre, qui signifie forgeron.

Les caractéristiques physiques ou morales interviennent aussi : si vous vous appelez Petit, pas besoin de vous faire un dessin, votre ancêtre avait peu de chances de ressembler à un Viking d'1m 90. Autre exemple : Moreau signifie l'homme aux cheveux noirs ou à la peau sombre. Les lieux-dits ou l'emplacement de la maison rentrent aussi en compte : Dubois pour l'emplacement du logis près de la forêt.

Les Français s'appelleront-ils tous Martin dans deux siècles ?

En 1973, un généalogiste, Michel Tesnière, avait publié une étude qui avait fait sensation, indiquant que, dans quelques siècles, nous nous appellerions tous Martin, Bernard, Thomas, etc. sous prétexte que « *tous les corps fermés finissent pas s'éteindre* » et que les noms rares disparaîtraient tous un par un au fil des mariages et d'une natalité déclinante.

Angoissant, non ? Mais rassurez-vous, cette théorie est déjà en train de se révéler fautive : le nombre de nouveaux patronymes s'est multiplié avec l'arrivée de familles étrangères ; il y avait environ 520 000 noms de famille différents en France en 1890, mais on en comptait plus de 1 200 000 en 1990. En bref, pour la survie de votre nom, il n'y a pas de secrets : faites des enfants !

3. L'identité française.

L'expression « identité nationale », dont l'utilisation est devenue assez courante à partir des années 1980, a connu une certaine vogue en France dans la première décennie du XXI^e siècle. Elle a été et reste la source de nombreuses controverses, témoignant à la fois du flou de sa définition et de son usage souvent équivoque, qui en font, selon la formule de deux sociologues britanniques, « un des concepts les plus discutés mais les moins compris de la fin du XX^e siècle ».

Définition : des ambiguïtés fondamentales

Au sens où on l'emploie habituellement, l'identité nationale peut être sommairement définie comme la somme des particularités communes fondant la cohésion et la solidarité des personnes regroupées en un ensemble considéré comme constituant une nation. À cet égard, l'expression s'apparente à d'autres, voisines mais plus anciennes, telles celles de « tempérament national », « caractère national », « sentiment national », « individualité nationale » ou « conscience nationale », avec lesquelles elle est aujourd'hui parfois indistinctement utilisée.

Dépasser le cadre de cette formulation succincte pour tenter de la préciser soulève de graves difficultés méthodologiques. En effet, si par commodité l'on peut être tenté d'aborder séparément la communauté d'individus formant une nation et les similitudes spécifiques à ses membres, cette approche révèle vite ses limites puisque ces deux éléments apparemment distincts s'avèrent en réalité consubstantiels.

La nation, concept protéiforme

Nation.

Bien que dès 1907 l'Autrichien Otto Bauer, dans *La Question des nationalités et la social-démocratie*, ait insisté sur la nécessité de définir scientifiquement l'essence de la nation, le discours des sciences humaines et sociales révèle qu'aujourd'hui cette question n'a toujours pas été définitivement réglée. En effet, même si le concept de nation, parfois employé concurremment avec celui de peuple, évoque toujours l'existence d'une communauté homogène d'individus, il ne fait actuellement pas l'objet d'une définition unique et est entendu de manière différente selon les plans sur lesquels on se place pour en choisir les éléments fédérateurs.

La nation délimitée par l'État

La nation peut être définie d'une manière assez simple à partir d'éléments purement juridiques. Elle se présente alors comme la communauté des habitants d'un territoire soumis à l'autorité d'un pouvoir souverain organisé sous la forme d'un appareil d'État qui leur reconnaît la citoyenneté, ou encore la nationalité politique. Cette conception assimilant la nation aux ressortissants d'un État est consacrée par le droit public et trouve notamment une confirmation officielle dans les appellations de Société des Nations, puis d'Organisation des Nations unies, retenues après les Première et Seconde Guerres mondiales pour rassembler les États dans des institutions internationales à vocation mondiale.

La nation délimitée par des faits sociaux intégrateurs

Elle est abordée de manière plus complexe en prenant en compte des éléments multiples relevant de toutes les disciplines des sciences humaines, notamment la sociologie et la psychologie. Sont alors tenus pour facteurs de rattachement national tous ceux réputés induire des comportements collectifs communs. À la prise en compte de données objectives comme le territoire, les institutions, la langue, la religion ou l'ethnie, vient alors s'ajouter celle de paramètres tels l'histoire ou la culture. Ainsi, dès 1913, Staline, complétant la définition d'Otto Bauer – pour qui la nation était « une communauté de caractère fondée sur une communauté de culture, issue d'une communauté de destin » en faisait dans l'un de ses articles « une communauté humaine, stable, historiquement constituée, née sur la base d'une communauté de langue, de territoire, de vie économique et de formation psychique qui se traduit par une communauté de culture ».

Il faut observer que dans cette démarche, la nation et les caractéristiques communes qu'elle implique présentent une telle consubstantialité que, souvent, les communautés y sont d'abord présumées former ou non des nations, généralement en fonction de considérations idéologiques, la justification de leur qualification n'intervenant qu'ensuite en recourant aux éléments identitaires adaptés à la démonstration. On trouve notamment un bon exemple de ce raisonnement à caractère tautologique chez Staline dans l'article précité. S'employant à contredire Otto Bauer, pour qui les Juifs de la Diaspora, par leur communauté de caractère et de sort, constituaient une nation, il pose comme principe « qu'il n'existe pas en réalité d'indice distinctif unique de la nation », et que celle-ci est le résultat d'une combinaison de facteurs. En effet, pour lui, « lorsqu'on compare les nations, se détache avec plus de relief tantôt un indice (caractère national), tantôt un autre (langue), tantôt un troisième (territoire, conditions économiques) ». Cette démarche, révélant clairement qu'il postule déjà l'existence (ou l'inexistence) de certaines nations avant de la confirmer en usant des critères adéquats, lui permet d'affirmer que bien que les Juifs aient en commun « la religion, leur origine

commune et certains vestiges de leur caractère national», la nation juive n'existe «que sur le papier», faute notamment d'une implantation territoriale bien délimitée.

Il n'est pas étonnant que les nations définies selon ces critères élastiques ne coïncident pas nécessairement avec les États juridiquement reconnus.

En effet, compte tenu des conditions dans lesquelles ceux-ci ont été constitués, nombre d'entre eux peuvent en englober plusieurs. On peut par exemple observer que dix ans après avoir publié son article, Staline — devenu entretemps commissaire aux nationalités dans le Conseil des commissaires du peuple issu de la Révolution d'Octobre — a été à l'origine de l'intégration dans l'État nouvellement constitué sous l'appellation d'URSS de nombreuses populations qu'il avait antérieurement reconnues comme constituant elles-mêmes des nations, notamment celles du Caucase.

À l'inverse, d'autres groupes humains, susceptibles eux aussi d'être qualifiés de nations en application de cette classification, sont partagés entre des États différents. C'est, parmi beaucoup d'autres, le cas des Kurdes (répartis entre Iran, Irak, Syrie et Turquie), des Basques (établis aux confins de l'Espagne et de la France) ou encore des Lapons (disséminés sur les territoires polaires de la Suède, la Norvège, la Finlande et la Russie).

L'identité nationale : une communauté d'éléments fluctuants

Les collectivités humaines offrent de nombreux exemples de rassemblements d'individus, structurés ou informels, liés par des caractères et des intérêts communs. La participation à certains d'entre eux, tels sociétés ou associations, est conditionnée par des formalités ou des actes juridiques précis permettant en principe d'en identifier avec certitude les membres.

En revanche, les contours d'autres ensembles tels les tribus, clans, familles, nations sont délimités à l'aide de critères plus flous. En effet, même s'ils impliquent toujours des similitudes apparentes, variables selon les groupes, celles-ci ne sont généralement pas suffisantes et sont complétées par des éléments essentiels d'ordre psychologique plus difficilement saisissables, censés témoigner de la sensation, à la fois individuelle et collective, de faire partie d'un groupe spécifique cohérent. Ce facteur serait même déterminant, et transcenderait les données concrètes immédiatement perceptibles, qui malgré leur importance demeureraient accessoires.

Il en va ainsi pour les nations. Il existe sans doute entre leurs membres un certain nombre de points communs directement observables, pouvant être la langue, la présence sur un même territoire, ou la soumission à une même autorité. Toutefois, qu'elles soient purement et simplement assimilées aux États ou qu'elles s'affranchissent de leurs frontières, on les caractérise en outre par un état d'esprit commun aux individus les composant, révélant leur solidarité et leur adhésion à des valeurs collectives spécifiques.

L'idée était déjà sous-jacente chez Voltaire qui, évoquant divers peuples de la terre dans son *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* (1756), les distinguait notamment par leurs «mœurs», leurs «caractères» et leur «génie» respectifs. Elle sera reprise avec une connotation quasi-mystique par Renan, affirmant en 1882 lors d'une conférence à la Sorbonne sur le thème « Qu'est-ce qu'une nation ? » que si les points communs visibles portant sur « la race, la langue, les intérêts, l'affinité religieuse, la géographie, les nécessités militaires » contribuent à créer des liens parfois puissants entre les individus, ils ne suffisent pas à définir la nation. Celle-ci est pour lui avant tout « une âme, un principe spirituel », se résumant « dans le présent par un fait tangible : le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune ».

Trente ans plus tard, bien que critiquant ce type d'analyse « cousue de fil idéaliste » dans son article de 1913, Staline n'en considérait pas moins qu'il convient de « tenir compte des particularités de la psychologie des hommes réunis en nation. Les nations se distinguent les unes des autres non seulement par les conditions de leur vie, mais aussi par leur mentalité... ».

Délimiter les contours d'une nation en prêtant à ses membres une « formation psychique originale » selon la formule de Staline, un « vouloir vivre collectif » selon l'expression consacrée inspirée de la pensée de Renan, ou l'intuition d'une «identité nationale» selon les termes d'aujourd'hui, implique l'interprétation de comportements souvent peu explicites.

La démarche repose donc essentiellement sur des présomptions. Ainsi, les citoyens d'un État sont, tant qu'ils en conservent juridiquement la nationalité, réputés adhérer à ses idéaux communs, raisonnement par induction dont on trouve une opportune confirmation dans les manifestations de

civisme, de patriotisme ou de chauvinisme auxquels se livrent certains d'entre eux en fonction des circonstances. De même, les nations appréhendées abstraction faite des États le sont par référence au sentiment et à la volonté présumés de leurs membres de former un groupe autonome et soudé, s'exprimant notamment parfois par des revendications nationalistes.

De telles extrapolations ne sont pas sans risque de subjectivité. Ainsi, Staline devait concéder qu' « évidemment, la formation psychique en elle-même, ou, comme on l'appelle autrement, le « caractère national », apparaît pour l'observateur comme quelque chose d'insaisissable ». L'historien anglais Eric Hobsbawm, lui aussi, étudiant les nationalismes avant le XXe siècle, soulignait que puisque l'on ne dispose d'informations que sur la fraction instruite des populations, il était difficile de connaître avec certitude « les sentiments des illettrés qui formaient l'écrasante majorité de la population mondiale » à l'époque, et donc hasardeux de généraliser de l'élite aux masses.

Le critère d'ordre psychologique n'en est pas moins considéré comme significatif dans la mesure où la communauté d'esprit est toujours censée se concrétiser sous des formes tangibles, qui, en définitive sont les véritables révélateurs de l'adhésion implicite à un idéal de vie collective. C'est par exemple ce que pensait de la communauté de langue, en s'inspirant manifestement des idées de Wilhelm von Humboldt, l'auteur anonyme d'un ouvrage d'abord publié en Russie, puis en France en 1877, et traitant de « l'essence de l'individualité nationale ». Selon lui, « la forme qui sert d'expression à l'individualité nationale, c'est la langue ; car la langue est l'instrument unique de l'unité d'un peuple... », puisque « les populations d'une même langue ne cessent jamais de se considérer comme les membres d'un tout, d'une unité indivisible, même si elles sont divisées en plusieurs unités politiques, ou bien, se trouvant sous domination étrangère, sont complètement privées de l'indépendance politique ».

Relativisant pour les besoins de sa démonstration l'importance de la langue commune, Staline, dans son article précité, constatait qu'elle pouvait être pratiquée par des nations différentes, mais élargissait à d'autres éléments le champ des indices de la « formation psychique » impalpable caractérisant selon lui la nation, en affirmant qu'elle s'exprimait plus globalement, « dans l'originalité de la culture commune ».

Il est vrai que de longue date la philosophie et la littérature sont riches d'observations sur les conduites communes présentées comme caractéristiques de certaines sociétés humaines. Par exemple, dès le IVe siècle av. J.-C., dans sa correspondance avec Théophraste, Dicéarque de Messine, étudiant les habitants de certaines cités grecques, observait que ceux d'Oropos étaient voleurs, ceux d'Haliarte stupides, ceux de Coronée obséquieux, et que les Platéens faisaient preuve d'ostentation et les Thespiens d'esprit de contradiction.

On peut sans doute s'interroger sur la pertinence d'assertions qui déjà à l'époque devaient plus résulter d'une schématisation hâtive que d'une démarche expérimentale sérieuse, s'apparentant à celles qui, aujourd'hui, se bornent à colporter quelques stéréotypes nationaux sommaires, réputant par exemple les Écossais avarés ou les Français râleurs.

Du moins le développement et les progrès de sciences sociales telles l'histoire, la sociologie, la psychosociologie, voire la science politique, peuvent-ils permettre de dégager avec de meilleures garanties scientifiques, à partir d'analyses prenant en compte de multiples éléments comme le langage, l'écriture, les religions, ou les relations de pouvoir, des éléments caractéristiques susceptibles de participer à la cohésion et à la solidarité d'un groupe humain.

Ainsi, depuis 2003, l'UNESCO consacre-t-elle l'existence d'un « patrimoine culturel immatériel », dont elle a entrepris d'établir un recensement par des jurys internationaux. C'est par exemple dans ce cadre qu'elle a consacré neuf traditions françaises, comprenant notamment celle du « repas gastronomique », parmi plusieurs centaines d'autres pratiques et coutumes culturelles déjà reconnues dans divers États du monde.

Ces processus contribuent incontestablement à créer et entretenir des liens au sein des groupes sociaux dans la mesure où, selon les instances de l'UNESCO, ils « inspirent aux communautés vivantes un sentiment de continuité par rapport aux générations qui les ont précédées et revêtent une importance cruciale pour l'identité culturelle ainsi que la sauvegarde de la diversité culturelle et de la créativité de l'humanité ». Toutefois, en admettant même que leur inventaire complet puisse permettre de cerner les caractères originaux des groupes humains, on peut douter

qu'il règle définitivement la question de l'identité nationale. En effet, en l'état actuel de son emploi par le langage des sciences humaines, cette notion est conçue différemment par ses utilisateurs selon les fins qu'ils poursuivent. Cette instrumentalisation les conduit à insister sur des éléments fédérateurs variables lui conférant un contenu fluctuant source de controverses.

4. Le caractère national français.

Le Français typique que l'on caricature n'existe plus. On l'imagine comme un homme qui est coiffé d'un béret, il a un journal à la main, une baguette sous le bras.

Mais pourtant des Français ont toujours des propriétés typiques seulement pour les Français. Ils sont connus comme des amateurs des bons repas et des bons vins, ils sont connus pour leurs personnages historiques, pour leur culture et pour leurs traditions.

— Les gourmets: Avant tout il faut mentionner la cuisine française. Elle est connue dans le monde entier. Et même en France c'est un thème très important. Des Français consacrent beaucoup de temps à manger. D'ailleurs ils ne dépêchent pas souvent et sûrement il passe beaucoup de temps à table. Ils aiment manger avec des amis et des repas sont aussi l'occasion pour s'amuser et discuter. En France il n'est pas impoli de parler pendant le repas. Par contre on parle beaucoup. Les thèmes des discussions ne sont pas comme en Tchèque (la politique, des problèmes au travail ou à l'école). Ils se bavardent le plus souvent de la cuisine. C'est également le sujet très favori non seulement pendant le repas. C'est pourquoi le dîner français peut prendre environ deux heures. Quand on parle des repas, on doit mentionner même des vins. Des Français boivent du vin beaucoup plus souvent que des Tchèques. On dit que le Français typique boit deux verres de vin rouge par jour. Des marques des vins les plus célèbres: Beaujolais, Château neuf-du-Pape, Pinot, Chardonnais... En bref des Français savent bien vivre. Le preuve est aussi l'espérance de vie en France qui est la plus haute de tous les pays européens.

— Personnages historiques: Les Français sont très fiers de leur pays, culture, langue et histoire. Quant à l'histoire il faut mentionner des personnages dont les Français sont les plus fiers. Avant tout c'est Napoléon Bonaparte. Et surtout son victoire le plus brillant, celui d'Austerlitz. C'est pourquoi chaque année beaucoup d'admirateurs de Napoléon viennent à Austerlitz pour commémorer ce victoire. En décembre on organise la reconstruction de la bataille. Tous les Français connaissent la phrase que Napoléon a dit aux soldats après la bataille d'Austerlitz: Mes soldats, je suis content de vous...

Des autres personnages populaires est importantes, c'est aussi Charles de Gaulle. Pendant la II. Guerre Mondiale il était en exil à Londres et il organisait la résistance contre le fascisme. Après la guerre il est devenu le premier président de la cinquième République française. Il était très favori jusqu'à 1982, la date de l'indépendance de l'Algérie. Après ça sa popularité a diminué et même des terroristes ont organisé des attentats en essayant à le tuer. D'après ces événements on a tourné un film assez connus, qui s'appelle Le Chacal.

Pour compléter des personnages importantes je voudrais encore dire quelque chose sûr Jeanne d'Arc. Chacun connaît qu'elle a été brûlée vive en 1431 pendant la Guerre de cent ans. Elle est devenue héroïne et aujourd'hui on peut voir dans les villes française des statues qui la présentent.

— Langue: Aujourd'hui la plupart de gens dans le monde entier parlent l'anglais comme la langue deuxième. Il n'y pas trop de ceux qui apprennent le français comme une langue étrangère. Mais avant, le français était la langue des gens érudits. Aujourd'hui la situation s'est changée. Des ordinateurs exigent la connaissance de l'anglais et c'est pourquoi le français n'est pas utilisé si beaucoup que l'anglais. Mais malgré cette tendance des Français restent fiers de leur langue et je crois que c'est bon. C'est pourquoi ils évitent d'accepter des mots venus d'anglais. Même des mots internationaux ne sont pas utilisés très souvent. On ne dit pas le parking, mais le stationnement par exemple. Même en étranger des Français veulent que les autres parlent français.

— Les arts: Dans l'histoire de l'art on ne peut pas passer le 19e siècle quand des nouveaux styles sont nés. Et ils sont nés en France. Dans cette époque Paris, et surtout le quartier Montmartre était le centre des artistes. C'est ici où vivaient des poètes et des impressionistes. Pour commémorer au moins quelques peintres, sculpteurs et architectes: peintres Delacroix, David, Corot, Monet, Manet, Renoir, Degas, Pissaro, Cézanne, Gauguin, sculpteur Rodin ou architecte Le Corbusier.

Ingénieur Gustav Eiffel a construit la Tour Eiffel qui est devenue le symbole de Paris. Paris comme on le connaît aujourd'hui, c'est l'oeuvre de Baron d'Hausman.

— La culture: Depuis la fin de la II. Guerre mondiale la France était le but des immigrés. Surtout après l'indépendance des pays Maghrebs, des Arabes, des Algériens et des Turcs sont venus en France. C'est pourquoi à nos jours il y a beaucoup de gens qui possèdent la nationalité française bien qu'ils soient d'origine étrangère. La culture de la France de nos jours est influencée par la culture de ces nations. Par exemple des épiceries, c'est-à-dire des petits boutiques où on peut acheter tout, sont souvent menées par des Arabes.

— Des symboles: Quand on dit des mots comme la France ou des Français chacun imagine des choses qui sont typiques pour la France. J'ai déjà parlé de la cuisine française. Je pense que des femmes connaissent la mode française. Des couturiers et des marques célèbres de nos jours, ce sont par exemple Dior, Chanel, couturiers Jean-Paul Gaultier, Christian Lacroix, la marque Comme des Garçons et beaucoup d'autres. Des hommes aiment plus tôt des voitures française: Peugeot, Renault, Citroen. En France chaque famille possède au moins une voiture. Souvent il en ont plus.

— Solidarité. Des Français respectent la solidarité. Ils ont créé des organisations internationales qui aident des gens dans le monde entier. Ce sont par exemple Des Médecins Sans Frontières. Ces médecins aident surtout dans les pays du tiers monde. Ils aident des gens dans les régions où il y a de la famine ou des guerres. Une autre organisation importante sont des Restaurants du Coeur. Elles assurent des repas pour les plus pauvres et pour les sans-abris.

Des Français aiment aussi des animaux. Ils ont des chiens, chats, oiseaux, poissons, lapins, hamsters, tortues et les autres. Bien sûr ils existent des organisations qui se consacrent à protéger des animaux. Des personnages connus qui luttent pour les droits des animaux, c'est par exemple Brigitte Bardot.

— Des savants: Je voudrais encore mentionner quelques personnages importantes de la science. Je pense que biologiste français le plus connu est Louis Pasteur. Il a commencé la vaccination et il a inventé une méthode de conservation des aliments – la pasteurisation. Aujourd'hui on utilise des avions grâce aux frères Montgolfier. Ils ont inventé les premiers ballons au 18e siècle. Louis Lumière a inventé le cinématographe. Pierre et Marie Curie ont découvert le radium et ils ont obtenu le prix Nobel. Un autre médecin français qui a obtenu le prix Nobel c'est par exemple médecin Jacques Monod pour ses travaux de génétique. Denis Papin a exploité la force élastique de la vapeur d'eau pour construire la marmite. Champollion a réussi à déchiffrer les hiéroglyphes égyptiens. Et enfin au moins un philosophe et mathématicien français du 17e siècle, René Descartes.

— Ce qui disent les statistiques:

55% des Français ont les yeux foncés, les cheveux foncés, noirs ou bruns.

88% des Français se disent heureux ou très heureux.

1 Français sur 3 est célibataire, 1 mariage sur 7 est mixte. Il y a 41 divorces pour 100 mariages.

70% des Français ont utilisé le service de voyantes ou d'astrologues.

Литература:

1. [Михайлова О.Г., Шмиголь Н.В. Лінгвокраїнознавство франкомовних країн. Посібник для студентів вищих навчальних закладів. Вінниця, НОВА КНИГА, 2009. – 216 с.](#)
2. [Alice Doumikian, La civilization française. – Erevan, 2006. – 193 p.](#)
3. [Carlo C. Civilisation progressive du français \(débutant\). – Paris: Clé International, 2002. – 164 p.](#)
4. [Mihail Rumleanski La civilization française. – Balti, 2004. – 315 p.](#)
5. [Steele R. Civilisation progressive du français \(intermédiaire\). – Paris: Clé International, 2002. – 191 p.](#)

Тема 4. Vie politique et sociale.

1. **La V-me République.**
2. **Le pouvoir exécutif.**

3. **Le pouvoir législatif.**
4. **Le pouvoir judiciaire.**

1. **La V-me République.**

A la suite d'émeutes de Français d'Algérie, le 13 mai 1958 à Alger, le dernier gouvernement de la IV^e République, dirigé par Pierre Pflimlin, tombe. Le général de Gaulle est appelé par le président de la République, René Coty, à assumer la direction du gouvernement. Il met en chantier l'élaboration du texte constitutionnel qui va organiser le nouveau mode de fonctionnement des institutions. La Constitution de la Ve République est adoptée par référendum le 28 septembre 1958. Elle accorde une place éminente au président de la République. De Gaulle est investi de cette fonction suprême par un collège de députés, sénateurs et élus locaux, le 21 décembre 1958.

A partir de 1960, les pays de l'Afrique française accèdent à l'indépendance et vont garder avec la France des liens privilégiés, mais la guerre qui se poursuit en Algérie constitue l'abcès principal hérité de la République précédente. Des troubles graves, en métropole et en Algérie, ainsi que le putsch des généraux, qui s'emparent du pouvoir à Alger le 22 avril 1961, conduisent à accélérer les négociations avec le gouvernement provisoire de la République algérienne et aboutissent aux accords d'Évian, approuvés massivement par référendum le 8 avril 1962. Un million de rapatriés doivent quitter l'Algérie indépendante et se réinsérer en France. Par le référendum du 28 octobre 1962, de Gaulle fait adopter l'élection du chef de l'État au suffrage universel direct. Il est élu président le 19 décembre 1965.

La prospérité économique et l'assainissement monétaire permettent au général de Gaulle de mener une politique extérieure très active. En politique extérieure il affirme l'indépendance et la "grandeur de la France" en contestant l'hégémonie américaine. Il s'appuie, pour y parvenir, sur la capacité de dissuasion dont dispose le pays depuis qu'il maîtrise l'arme nucléaire - le 13 février 1960, la première bombe atomique française a été testée à Reggane, au Sahara. La France devient la troisième puissance nucléaire derrière les États-Unis et l'URSS, avec cependant une capacité de feu très éloignée de celle des deux grands. Afin de bien marquer la nouvelle indépendance acquise, de Gaulle décide de retirer la France du commandement militaire intégré de l'OTAN, tout en restant membre de l'Alliance atlantique.

La politique européenne de la France se développe dans deux directions : mener à bien ce que de Gaulle baptise « la détente, l'entente et la coopération » avec les pays de l'Est pour mettre un terme à la guerre froide et préparer la construction d'une Europe de l'Atlantique à l'Oural ; mettre en œuvre le traité de Rome, tout en défendant très fermement la souveraineté des États et leurs intérêts fondamentaux. L'établissement d'une étroite coopération franco-allemande, facilitée par les relations personnelles que vont entretenir le chancelier Adenauer et le général de Gaulle, fait de l'Allemagne et la France l'un des « moteurs » de la construction européenne.

De grands projets économiques voient le jour en France: paquebot France (1962), avion supersonique Concorde (1969), début de l'exploration spatiale (1965), soutien à l'innovation technologique et aux industries de pointe (aéronautique, informatique, télécommunications). Cependant, au cours des années soixante, les profondes mutations de l'économie française, ainsi que les changements sociologiques importants qu'enregistre le pays suscitent des inquiétudes et des aspirations sociales nouvelles. La multiplication de nouveaux médias (radio à transistor, télévision) contribue à donner un écho national à ces revendications que les événements de mai-juin 1968 (mouvement de grèves et contestation estudiantine ayant pris une ampleur particulière en France) vont catalyser.

Moins d'un an plus tard le général de Gaulle quitte définitivement le pouvoir après l'échec d'un référendum sur la régionalisation et la réforme du Sénat, le 28 avril 1969.

2. **Le pouvoir exécutif.**

Le président de la République est le chef de l'Etat. La Constitution de la V-e République (4 octobre 1958) donne le rôle principal au président, élu pour 5 ans au suffrage universel direct. Le Président travaille au palais de l'Élysée à Paris; le château de Rambouillet (dép. Yvelines) et le fort de Brégançon (dép. Var) sont mis à sa disposition.

Ses pouvoirs:

- Veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics, il est garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, du respect des accords et des traités.
 - Nomme le Premier Ministre et préside le Conseil des ministres.
- Promulgue les lois et signe les ordonnances et les décrets délibérés en Conseil des ministres qu'il préside.
- Peut soumettre à référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics. Peut, après consultation du Premier Ministre et des présidents des Assemblées, prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale.
 - Négocie et ratifie les traités.
 - Nomme aux emplois civils et militaires de l'Etat, accrédite les ambassadeurs.
 - Est le chef des armées.
 - Dirige en fait la politique extérieure.
 - Dispose de pouvoirs exceptionnels en cas de menace grave et immédiate.

Le gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation. Il dispose de l'administration et de la force armée. Il est responsable devant le Parlement dans les conditions et suivant les procédures prévues aux articles 49 et 50 de la Constitution. Nommé par le Président de la République, le Premier Ministre dirige l'action du Gouvernement. Il est responsable de la Défense Nationale. Il assure l'exécution des lois. Il peut déléguer certains de ses pouvoirs aux ministres. Le Premier Ministre peut décider d'engager la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale soit sur son programme, soit sur une déclaration de politique générale, soit sur le vote d'un texte. Le Premier Ministre est responsable devant le Parlement, conformément à la règle de toutes les démocraties parlementaires.

Le nombre des ministres et secrétaires d'Etat varie en fonction des priorités et des équilibres politiques recherchés. Les membres du gouvernement participent à la conduite de la politique de la nation lors des réunions des instances gouvernementales ainsi que par le contreseing qu'ils apposent aux actes du gouvernement relatifs à leur domaine de compétence.

La composition de l'équipe qui entoure chaque ministre — le cabinet ministériel — constitue une spécificité française. La sélection des membres du cabinet dépend du ministre. La plupart d'entre eux sont issus de la haute administration. Ils exercent leurs fonctions en s'appuyant sur l'administration centrale et sur les services déconcentrés de l'Etat dans les départements, régions et parfois à l'étranger. Les membres du gouvernement sont individuellement responsables devant le Premier Ministre et le Président de la République. Leur démission peut être spontanée (pour convenance personnelle), automatique (démission collective du gouvernement) ou provoquée (divergence avec le Premier Ministre ou le Président de la République).

3. Le pouvoir législatif.

Le Parlement siège 5 mois et demi par an au maximum. Toutefois des sessions extraordinaires peuvent être convoquées soit par le Gouvernement, soit sur la demande de la majorité des membres de l'Assemblée. Le Parlement incarne en principe le pouvoir législatif. Le Parlement se compose de deux assemblées: l'Assemblée nationale, qui siège au Palais-Bourbon, et le Sénat, qui siège au Palais du Luxembourg.

L'Assemblée nationale comprend 577 députés, âgés de 23 ans au moins, élus pour 5 ans au suffrage universel direct, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours, dans le cadre d'une circonscription de taille variable (un député pour environ 100000 habitants). La durée d'une législature peut être abrégée si le Président de la République décide de dissoudre l'Assemblée. Depuis 1958 l'électeur élit, en même temps que le député de sa circonscription, un suppléant désigné à l'avance pour le remplacer. Le Président de l'Assemblée nationale est élu pour toute la durée de la législature. La Constitution prévoit deux sessions de Assemblée par an: la session d'automne qui s'ouvre le 2 octobre et dure 80 jours, essentiellement consacrée à la discussion de la loi de finances, et la session de printemps, qui s'ouvre le 2 avril et ne peut excéder quatrevingt-dix jours. Ce sont les sessions ordinaires. Peuvent s'y ajouter des sessions extraordinaires, ouvertes et closes par décret du Président de la République.

Les députés sont inscrits à l'un des groupes politiques de l'Assemblée au sein desquels ils participent aux travaux de comités spécialisés. Chaque député appartient à l'une des six commissions permanentes de l'Assemblée:

- Affaires culturelles, familiales et sociales,
- Affaires étrangères,
- Défense nationale et forces armées,
- Finances, économie générale et plan,
- Lois,
- Production et échanges.

Le Sénat comprend 321 sénateurs, âgés de 35 ans au moins, élus pour 9 ans au suffrage universel par les députés, les conseillers généraux et les délégués des conseillers municipaux. Le nombre des délégués varie en fonction de l'importance des communes:

- moins de 9000 habitants: 1 à 15 délégués;
- de 9000 à 30000 habitants: tous les conseillers municipaux;
- plus de 30000 habitants: tous les conseillers municipaux + 1 délégué par 1000 habitants.

Le Sénat est renouvelé par tiers tous les trois ans. Le pouvoir du sénateur s'exprime essentiellement par le droit d'amendement. L'examen des projets et propositions de lois s'effectue au Sénat comme à l'Assemblée nationale, c'est-à-dire, dans un premier temps, par l'intermédiaire de six commissions permanentes (Affaires culturelles, Affaires économiques, Affaires étrangères, Défense et forces armées, Affaires sociales, Finances et Lois), puis en séance publique. Outre le vote de la loi et le contrôle du gouvernement, la Constitution de 1958 a chargé le Sénat d'assurer la représentation des collectivités territoriales de la République, c'est-à-dire les communes, les départements, les régions ainsi que les territoires d'outre-mer.

LES CONSEILS

La Constitution de 1958 a créé ou maintenu un certain nombre d'organes nécessaires pour le bon fonctionnement du régime: Le Conseil Constitutionnel, le Conseil Economique et Social, le Conseil Supérieur de la Magistrature, la Haute Cour de Justice.

LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Créé pour assurer le respect de la Constitution, il comprend membres, désignés pour 9 ans. Trois de ses membres sont désignés par le Président de la République, les 6 autres l'étant respectivement et à parts égales par les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat. Les anciens Présidents de la République en sont membres de droit. Le président du Conseil Constitutionnel est nommé par le Président de la République. Le Conseil a trois catégories de pouvoirs: • Il veille à la constitutionnalité des lois, au cours de leur élaboration ou avant qu'elles soient promulguées, ainsi que des règlements des Assemblées. • Il contrôle la régularité des élections et des référendums. • Il décide souverainement, si le Président de la République est «empêché d'exercer ses fonctions».

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Ce Conseil est composé de 230 membres, dont deux tiers sont désignés par les organisations professionnelles (salariés, entreprises, agriculteurs, classes moyennes, activités sociales) et un tiers par le Gouvernement. Le Conseil Economique et Social peut être consulté par le Gouvernement sur tout problème de caractère économique ou social; il donne aussi son avis sur les projets de loi, d'ordonnance ou de décret, ainsi que les propositions de loi, qui lui sont soumis.

4. Le pouvoir judiciaire.

L'ordre judiciaire français comporte une haute instance, la Cour de cassation, qui examine, en droit, les recours formés contre les arrêts des 27 cours d'appel. Ces dernières se prononcent, en droit et en fait, par la voie de l'appel, sur les jugements des juridictions du premier degré, qui se divisent en deux branches: les juridictions civiles et les juridictions pénales. Les affaires civiles et les infractions pénales relèvent des tribunaux de grande instance, des tribunaux d'instance, des tribunaux correctionnels (délits) et des tribunaux de police. Tous sont composés de magistrats professionnels. Dans justice civile s'opposent le demandeur et le défendeur, soutenus par leurs avocats respectifs, qui instruisent le procès et les défendent en audience publique. Dans la justice civile, c'est le particulier qui demandant protection au juge, introduit et poursuit l'action.

Dans la justice pénale, dans le cas d'infraction aux lois, c'est l'Etat qui doit en poursuivre la répression: dès lors l'«action publique» est engagée. Une action en 4 actes:

1. Le procureur de la République est saisi de l'affaire.
2. L'enquête préalable: le procureur la confie à la police judiciaire, qui constate l'infraction, dresse des procès-verbaux: elle peut garder à vue, en principe pendant 24 heures, les coupables présumés.
3. L'instruction: le juge d'instruction recherche les auteurs de l'infraction, procède à l'interrogatoire de l'inculpé en le faisant comparaître devant lui 43 un mandat d'amener (ou un mandat d'arrêt s'il est en fuite); rend une ordonnance de non-lieu ou renvoie devant le tribunal compétent.
4. L'audience: l'inculpé, devenu prévenu (en correctionnelle) ou accusé (en cour d'assises), est interrogé par le président; les témoins défilent à la barre; puis viennent les plaidoiries du substitut et des avocats; enfin le tribunal se retire pour délibérer et rend son jugement.

Les affaires commerciales relèvent des tribunaux de commerce formés de juges élus par un collège de délégués consulaires comprenant des commerçants. Les conflits du travail sont jugés par les conseils des prud'hommes, dont les juges siègent selon un principe paritaire (représentants des employeurs et des salariés). Les affaires criminelles relèvent des cours d'assises qui ont la particularité d'être composées d'un président et de 2 assesseurs — magistrats professionnels — et de 9 jurés, simples citoyens tirés au sort sur les listes électorales.

L'organisation de la justice repose sur un corps de fonctionnaires, la magistrature qui se compose des magistrats assis ou siège et les magistrats debout ou parquet.

La magistrature assise est chargée de rendre la justice; elle comprend les présidents et les juges des différents tribunaux. Parmi eux sont choisis les juges d'instruction. Ses auxiliaires se sont 1) les avocats qui conseillent les justiciables, assistent et assurent leur défense en justice; 2) les avoués qui représentent les parties auprès des tribunaux civils.

La magistrature debout est gardien de l'ordre public. Elle est chargée de requérir l'application de la loi au nom de la société et du gouvernement; elle comprend les procureurs, les avocats généraux et les substituts. Ses auxiliaires sont chargés d'aider les magistrats. Ce sont les greffiers qui consignent les jugements sur des minutes dont ils donnent copies aux parties, et les huissiers qui exécutent les jugements.

Littérature:

1. [Вейс Г. История культуры народов мира. Великие христианские государства. Англия. Франция. Германия. XIV-XVI вв. / Г. Вейс. – М. : Эксмо, 2005. – 144 с.](#)
2. [Carlo C. Civilisation progressive du français \(débutant\). – Paris: Clé International, 2002. – 164 p.](#)
3. [Mihail Rumleanski La civilisation française. – Balti, 2004. – 315 p.](#)
4. [Steele R. Civilisation progressive du français \(intermédiaire\). – Paris: Clé International, 2002. – 191 p.](#)
5. [Roselyne Rosch, Rosalba Rolle-Harold, Ecouter et comprendre, - Presses universitaires de Grenoble, 2009. – 130 p.](#)
6. [Roselyne Rosch, Rosalba Rolle-Harold, La France au quotidien. – Presses universitaires de Grenoble, 2008. – 114 p.](#)

Тема 5. Formation.

1. **L'enseignement actuel en France.**
2. **L'enseignement primaire.**
3. **L'enseignement secondaire.**
4. **L'enseignement supérieur.**
5. **Les grandes écoles.**
6. **L'Université de Paris – la Sorbonne.**

1. L'enseignement actuel en France.

La Constitution française précise que « l'organisation de l'enseignement public obligatoire gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État ». Le système d'enseignement français est fondé sur de grands principes inspirés de la Révolution de 1789, complétés et précisés par un ensemble de textes législatifs élaborés depuis le XIX^e siècle jusqu'à nos jours.

Les écoles et établissements publics d'enseignement coexistent au sein du service public de l'enseignement avec des établissements privés sous contrat. En contrepartie du contrat signé avec l'État, ces établissements privés bénéficient de son aide mais sont soumis à son contrôle et doivent respecter les programmes de l'enseignement public. Seul l'État délivre les diplômes et les grades universitaires. La réglementation des examens se fait à l'échelle nationale. Le service public d'enseignement scolarise 83 % de l'ensemble des élèves, les établissements privés 17 %. Un petit nombre d'élèves sont scolarisés dans l'enseignement privé hors contrat.

LA GRATUITÉ

L'enseignement du premier degré (écoles maternelles et élémentaires) et l'enseignement du second degré (collèges, lycées d'enseignement général et technologique et lycées professionnels) sont dispensés gratuitement dans les établissements publics. Les charges de constructions, équipement et fonctionnement sont réparties entre les différentes collectivités territoriales.

À l'école, les communes prennent en charge les fournitures scolaires et – fréquemment – les manuels. L'État attribue des dotations qui assurent la gratuité des manuels scolaires au collège. Dans les lycées, l'achat des manuels est théoriquement à la charge des familles mais peut être assuré par les conseils régionaux qui le décident.

Les enseignants, aux différents niveaux du système éducatif, sont rémunérés par l'État, en fonction de leurs qualifications, diplômes et ancienneté.

LA NEUTRALITÉ

Les programmes et les contenus d'enseignement sont tenus de répondre au principe de neutralité. Cette neutralité philosophique et politique s'impose aux enseignants et aux élèves au sein des écoles et des établissements.

LA LAÏCITÉ

Le principe de laïcité est un élément fondateur du système éducatif français depuis la fin du XIX^e siècle. L'enseignement public est laïque depuis la loi Jules Ferry du 28 mars 1882.

Le respect des croyances des élèves et de leurs parents implique l'absence d'instruction religieuse dans les programmes – ce qui n'interdit pas l'étude du fait religieux – et l'interdiction du prosélytisme. La liberté religieuse a conduit à instituer une journée libre par semaine laissant du temps pour l'enseignement religieux en dehors de l'école.

L'OBLIGATION DE LA SCOLARITÉ

Depuis la loi du 28 mars 1882, l'instruction est obligatoire. Cette obligation s'applique à partir de six ans, pour tous les enfants français ou étrangers résidant en France. Obligatoire à l'origine jusqu'à l'âge de treize ans, la scolarisation a été prolongée jusqu'à l'âge de seize ans révolus en 1959.

Toutefois, la famille a la possibilité d'assurer elle-même l'éducation des enfants (avec déclaration préalable).

2. L'enseignement primaire.

Quatre millions d'enfants de 6 à 11 ans fréquentent l'école. Dans ce nombre figurent 600 mille élèves de **l'enseignement privé** et 450 mille étrangers.

L'école élémentaire est gratuite et mixte. La scolarité devient obligatoire à la rentrée scolaire de **l'année civile** au cours de laquelle l'enfant atteint ses six ans. Il entre alors pour cinq ans à l'école, où il passera vingt-six heures par semaine (9h - 12h et 14h - 17h). La journée du mercredi et l'après-midi du samedi sont vacantes. Il est interdit de donner du travail à faire à la maison, pourtant, on le fait souvent.

L'objectif principal de l'école élémentaire reste **l'apprentissage** et la **consolidation des acquis** en calcul, en lecture et en expression écrite et orale.

La scolarité est organisée en cinq classes:

- cours préparatoire (CP);

- cours élémentaire I (CEI) et II (CE2);

- cours moyen I (CM1) et II (CM2).

D'habitude c'est le même instituteur qui enseigne toutes les matières dans une classe: français, mathématiques, histoire-géographie, éducation physique et disciplines artistiques.

3. L'enseignement secondaire.

Le collège est le premier établissement d'études secondaires. Les élèves y restent en principe quatre ans (de 11 à 14 ans): deux ans pour le cycle d'observation (sixième et cinquième); deux ans pour le cycle d'orientation (quatrième et troisième). A la fin du cycle d'observation, certains élèves quittent le collège et entrent au lycées d'enseignement professionnel (LEP) ou dans d'autres établissements professionnels qui les prépareront à la connaissance d'un métier. A l'âge de 16 ans, l'élève peut quitter le collège ou LEP si ses parents le désirent.

Le lycée est aussi un établissement d'études secondaires. Les élèves y entrent, après la classe de troisième, pour trois ans d'études (seconde, première et terminale). Ils se présenteront, en fin d'études, au baccalauréat (le "bac"). Après le baccalauréat, on entre dans la vie active (on cherche un emploi) ou on continue ses études.

4. L'enseignement supérieur.

L'enseignement supérieur est accessible après le baccalauréat. Les universités accueillent tous les candidats sans faire de sélection. Plus de la moitié des bacheliers y entrent, mais 40% environ abandonnent au cours de la première année. Les études à l'université sont radicalement différentes de celles de l'enseignement secondaire. L'aptitude à travailler seul est capitale: elle développera l'autonomie qui permettra de suivre son projet de formation.

On entre à l'université pour des études de lettres, de sciences économiques, de médecine, de pharmacie, de droit, etc. Ces études, réparties sur trois cycles et sur plusieurs années d'études, permettent d'obtenir des diplômes et de se préparer à certains concours:

- le premier cycle prépare en deux ans au diplôme d'études universitaires généraux (DEUG);

- le second cycle prépare à la licence (une année après le DEUG) et à la maîtrise (une année après la licence);

- le troisième cycle où il y a deux filières:

1) le DESS (diplôme d'études supérieures spécialisées); c'est un diplôme professionnel (une année après la maîtrise);

2) le DEA (diplôme d'études approfondies) qui prépare à la recherche (une année).

Les grandes écoles sont orientées vers les formations professionnelles de haut niveau ou la recherche. On y entre par concours après deux années d'études dans certains lycées (les "classes préparatoires"). Les plus célèbres sont l'Ecole polytechnique, les Ecoles normales supérieures, l'Ecole centrale des arts et manufactures, l'Ecole des mines, l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, supérieures, l'Ecole nationale d'Administration (l'ENA).

5. Les grandes écoles.

Le terme de « grandes écoles » regroupe des écoles au profil différent : les écoles normales supérieures, les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerce et les écoles vétérinaires. On assimile souvent aux grandes écoles les instituts d'études politiques. Ces grandes écoles sont très particulières à l'enseignement supérieur français, toutes visant à former à un haut niveau « d'excellence », d'où une sélection à l'entrée sur concours. Elles se caractérisent par le niveau élevé de leur diplôme (le plus souvent bac + 5).

5.1. Les écoles normales supérieures (ENS)

Il existe 4 Ecoles normales supérieures en France :

- Ecole normale supérieure (E.N.S.), située à Paris, rue d'Ulm ;
- Ecole normale supérieure lettres et sciences humaines (E.N.S. L.S.H.), située à Lyon ;
- Ecole normale supérieure de Cachan (E.N.S. Cachan) ;
- Ecole normale supérieure de Lyon (E.N.S. Lyon).

Elles visent à former des enseignants et des chercheurs de haut niveau, tant dans les disciplines littéraires que scientifiques, ainsi que des cadres dirigeants d'entreprises publiques ou d'administration. La scolarité dure 4 ans. Les E.N.S. recrutent, par 2 concours différents, des élèves littéraires et des élèves scientifiques.

La sélection se fait sur concours après 2 ans de classe préparatoire. Il est également possible, avec une maîtrise ou un diplôme d'ingénieur, d'entrer directement en 3^{ème} année. Les étudiants français des Écoles normales supérieures sont rémunérés durant leurs études.

Les ENS, dans le cadre de l'harmonisation des diplômes européens, sont passées au LMD. Les étudiants sont inscrits en licence, puis en Master dans leur spécialité.

5.2. Les écoles d'ingénieurs

Il existe 233 écoles d'ingénieur en France, publiques (dont un grand nombre intégrées aux universités) ou privées. La scolarité dure 3 ou 5 ans. Dans le premier cas, les écoles recrutent sur concours après 2 années de classe préparatoire. Dans le second cas, elles recrutent sur dossier, et l'admission a lieu directement après le baccalauréat. Dans tous les cas, les études sont sanctionnées par un titre d'ingénieur diplômé de l'Etat, complété par le grade de Master.

De nombreuses écoles d'ingénieur proposent également des Masters (formation en 2 ans), ouverts à des étudiants ayant accompli avec succès un premier cycle universitaire (licence). Selon les écoles, la formation peut être généraliste ou plus spécialisée (agronomie, chimie, biologie, informatique, etc.).

Dans les écoles d'ingénieur publiques, le coût des études est d'environ 380 euros par an.

5.3. Les écoles de commerce et de gestion

Si la plupart des écoles sont généralistes, elles misent sur leurs spécialisations de dernière année : audit, finance, marketing, management comptable et financier, ressources humaines, communication... et basent leur enseignement sur une étroite collaboration avec les entreprises (stages). Elles ont une forte dimension internationale (séjours à l'étranger, développement de partenariats avec des établissements de différents pays).

Les écoles de commerce offrent une scolarité en 3, 4 ou 5 ans, permettant d'obtenir un niveau Bac + 4 ou 5. La majorité des écoles recrutent sur concours après 2 années de classe préparatoire. Une grande majorité des écoles se regroupent et présentent des banques d'épreuves communes. Ainsi, en passant un seul concours, les étudiants présentent plusieurs écoles, qui différencient leurs critères d'admission grâce aux barèmes et aux coefficients. Par ailleurs, environ 190 écoles recrutent juste après le baccalauréat, avec leurs propres conditions d'admission, et dispensent un cursus de 4 ou 5 ans. Les étudiants peuvent également être recrutés par le biais des admissions parallèles (après un diplôme Bac + 2 ou 3).

Les études sont sanctionnées par un diplôme d'école. Dans le cadre du système européen d'organisation des études, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a déjà habilité 36 écoles à délivrer le grade de Master.

La grande majorité des écoles de commerce sont privées. Les frais de scolarité varient entre 4 500 et 7 000 euros par an.

5.4. Les écoles vétérinaires

Il existe 4 écoles nationales vétérinaires : Lyon, Maisons-Alfort (dans la banlieue de Paris), Nantes, et Toulouse.

Les études au sein des écoles vétérinaires durent entre 4 et 7 ans, avec de nombreuses possibilités de spécialisation. La sélection est faite sur concours après 2 ans de classe préparatoire. L'étudiant ne peut se présenter que deux fois au concours.

Les frais d'inscription et de scolarité s'élèvent en moyenne à 760 euros par an.

5.5. Les instituts d'études politiques (IEP)

Les instituts d'études politiques (IEP) sont au nombre de 9 dont le plus réputé est celui de Paris. Les 8 autres sont rattachés à des universités : Aix-en-Provence, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg et Toulouse.

Les études se déroulent en 5 ans. Il existe une admission sélective à différents niveaux d'entrée après le bac, bac+2, bac+3. Le programme des études combine culture générale et

acquisition de méthodes de travail, avec progressivement des spécialisations dans différents domaines (service public, économie et finance, politique économique et sociale, relations internationales...). La dimension internationale est importante et nombre d'IEP introduisent dans leur cursus, une année d'études à l'étranger.

Les IEP délivrent leurs diplômes mais, dans le cadre du système européen d'organisation des études, les diplômés de l'IEP obtiennent le grade de Master. Dans ce cadre, les IEP offrent la possibilité de préparer des Masters professionnels et des Masters recherche.

6. L'Université de Paris – la Sorbonne.

L'université Paris-Sorbonne (Paris-IV) est une université française, spécialisée en lettres, arts et sciences humaines.

Elle participe, depuis 2010, au projet Sorbonne Universités avec l'université Pierre-et-Marie-Curie, le Museum National d'Histoire Naturelle, l'université de technologie de Compiègne et l'INSEAD. Cette alliance est à l'origine de l'université Sorbonne Université qui vit le jour le 1^{er} janvier 2018.

Paris-Sorbonne est créée à la suite de la réforme de l'université préparée par Edgar Faure en 1968. À cette date, l'université de Paris, divisée en cinq facultés, est fractionnée en plusieurs universités interdisciplinaires. Certaines, dont l'université Paris-Sorbonne, conservent le nom de « Sorbonne » et des locaux au centre historique de l'université de Paris, essentiellement dévolus jusqu'alors aux facultés des lettres et des sciences.

L'université est structurée en unité de formation et de recherche pour les enseignements de 1^{er} et de 2^e cycle et des écoles doctorales. Elle compte deux écoles internes : l'École des hautes études en sciences de l'information et de la communication (CELSA) et l'École supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie de Paris (ESPE) ainsi des laboratoires de recherche tels l'ENeC en géographie.

L'établissement se présente comme l'héritière de la faculté de lettres de Paris. De ce fait, ses formations sont axées sur les humanités et les sciences humaines en général, comme le montre la liste des unités de formation et de recherche :

Arts :

- histoire de l'art et archéologie,
- musique et musicologie.

Langues :

- études anglophones,
- études arabes et hébraïques,
- études germaniques et nordiques,
- études ibériques et latino-américaines,
- études italiennes,
- études slaves,
- langues Étrangères Appliquées (LEA).

Lettres :

- grec,
- latin,
- langue française,
- littérature française et comparée.

Sciences Humaines :

- géographie et aménagement,
- histoire,
- philosophie
- sociologie et informatique pour les sciences humaines,
- institut des recherches sur les civilisations de l'Occident moderne (IRCOM, qui forme une UFR dérogatoire pluridisciplinaire).

Communication :

- information et communication (CELSA).
- Enseignement :

- ESPE.

Литература:

1. [Carlo C. Civilisation progressive du français \(débutant\). – Paris: Clé International, 2002. – 164 p.](#)
2. [Mihail Rumleanski La civilisation française. – Balti, 2004. – 315 p.](#)
3. [Steele R. Civilisation progressive du français \(intermédiaire\). – Paris: Clé International, 2002. – 191 p.](#)
4. Grand-Clément O. Civilisation en dialogues (intermédiaire). – Paris: Clé international, 2008. – 126 p.
5. [Roselyne Rosch, Rosalba Rolle-Harold, Ecouter et comprendre, - Presses universitaires de Grenoble, 2009. – 130 p.](#)
6. [Roselyne Rosch, Rosalba Rolle-Harold, La France au quotidien. – Presses universitaires de Grenoble, 2008. – 114 p.](#)
7. Le système scolaire français [Электронный ресурс]. – Режим доступа: <https://www.bonjourdefrance.com/exercices/contenu/19/civilisation/527.html>

Tema 6. Paris et les villes principales.

1. **Paris, centre économique de la France.**
2. **Les grandes villes françaises: Lyon, Marseille,...**

1. Paris, centre économique de la France.

Paris est une ville française, capitale de la France et le chef-lieu de la région d'Ile-de-France. Cette ville est construite sur une boucle de la Seine, au centre du bassin parisien, entre les confluents de la Marne et de la Seine en amont, et de l'Oise et de la Seine en aval. Ses habitants sont appelés les Parisiens.

La position de Paris a un carrefour entre les itinéraires commerciaux terrestres et fluviaux au cœur d'une riche région agricole en a fait une des principales villes de France au cours du X^e siècle, avec des palais royaux, de riches abbayes et une cathédrale; au cours du XII^e siècle Paris est devenu un des premiers centres en Europe pour l'enseignement et les arts. Connue dans le monde entier pour ses monuments et sa vie artistique et culturelle, Paris est aussi une ville importante dans l'histoire mondiale, un centre politique et économique majeur, son animation et ses grands musées en faisant une attraction pour plus de 30 millions de visiteurs étrangers par an, ainsi qu'un point de convergence pour les transports internationaux. Paris est souvent considérée, avec Londres, comme la capitale mondiale de la mode et du luxe.

En 2005, la population de la ville de Paris était de 2 153 600 habitants d'après l'estimation de l'Insee 2 au sein de ses limites administratives. Néanmoins, la ville s'est largement agrandie au-delà de ses frontières au cours du XX^e siècle. Son aire urbaine, qui inclut l'agglomération et la couronne périurbaine, comprenait 11,1 millions d'habitants en 1993.

L'agglomération parisienne est, avec celle de Moscou et de Londres, une des plus importantes d'Europe. En nombre d'habitants, elle est aujourd'hui très largement dépassée par des mégapoles asiatiques ou latino-américaines.

Monuments

Trois des monuments parisiens les plus célèbres sont la cathédrale Notre-Dame de Paris du XII^e siècle édifiée sur l'île de la Cité, la Tour Eiffel, témoins de l'art du XIX^e siècle, et l'Arc de triomphe, bâti pour Napoléon I^{er}. Le Tour Eiffel était une construction "provisoire" érigée par Gustave Eiffel pour l'exposition universelle de 1889 mais la tour ne fut jamais démantelée et est devenue un symbole de Paris. Elle est visible de la plupart des parties de la ville de même que la Tour Montparnasse ou la basilique du Sacre-Coeur au sommet de la colline de Montmartre. Cette dernière est un des lieux emblématiques de Paris et accueille de nombreux visiteurs, en particulier autour de la place du Tertre où se tiennent des peintres et caricaturistes.

L'axe historique est une ligne de monuments, d'édifices et de voies de communication alignés sur une ligne droite du centre de la ville en direction de l'ouest: la ligne des monuments commence à la statue de Louis XIV dans la cour du palais du Louvre et se poursuit à travers les

jardins des Tuileries, la place de la Concorde, les Champs-Élysées et l'Arc de triomphe au centre de la Place Charles-de-Gaulle (ancienne place de l'Étoile). A partir des années 1960, l'axe monumental fut prolongé plus à l'ouest au quartier d'affaires de la Défense, dominé depuis 1989 par la Grande Arche cubique de la Défense ; ce quartier accueille la plupart des gratte-ciel les plus élevés de l'agglomération parisienne.

L'hôtel national des Invalides est le lieu de sépulture de nombreux grands militaires français, y compris Napoléon Ier, et le Panthéon est le temple civil où plusieurs des hommes et femmes illustres de la France sont enterrés. L'ancienne prison de Conciergerie fut le lieu de détention de membres illustres de l'Ancien Régime avant leur exécution pendant la Révolution française. Un autre symbole de la Révolution sont les deux statues de la liberté situées sur l'île des Cygnes sur la Seine et dans le jardin du Luxembourg. Une grande version de ces statues a été envoyée comme cadeau de la France aux États-Unis en 1886 et se dresse maintenant dans le port de New York.

Le Palais Garnier construit à la fin du Second Empire, abrite l'opéra de Paris, alors que l'ancien palais du Louvre accueille depuis la Révolution un des musées les plus célèbres au monde. La Sorbonne est l'ensemble le plus célèbre de l'université de Paris et est édifiée au centre du Quartier latin. Hormis Notre-Dame de Paris, il existe de nombreux autres chefs-d'œuvre religieux comprenant la Sainte-Chapelle, édifice gothique du XIII^e siècle ou encore et l'église de la Madeleine.

Les quais de Seine du Pont de Sully au Pont de Bir-Hakeim constituent un des plus beaux paysages fluviaux urbains et sont d'ailleurs classés à l'inventaire du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le pont Neuf, à l'extrémité occidentale de l'île de la Cité est le plus vieux pont de Paris, datant de la fin du XVI^e siècle. Le pont Alexandre-III, édifié lors de l'exposition universelle de 1900, constitue un exemple de l'art de la fin du XIX^e siècle.

L'architecture contemporaine à Paris est illustrée par le Centre Pompidou, édifice des années 1970 qui abrite le musée national d'Art moderne ainsi qu'une importante bibliothèque publique librement accessible, ou encore par les importantes réalisations voulues par le président François Mitterrand, la bibliothèque nationale de France dans le nouveau quartier de Paris Rive Gauche en plein développement, l'opéra Bastille et probablement le plus célèbre, la pyramide du Louvre, œuvre de l'architecte Ieoh Ming Pei érigée dans la cour du Louvre.

Parcs et jardins

Deux des jardins les plus célèbres et anciens de Paris sont le jardin des Tuileries, créé au XVI^e siècle pour le palais éponyme, aujourd'hui disparu, sur la rive droite de la Seine à proximité du Louvre, et sur la rive gauche le jardin du Luxembourg, un autre jardin autrefois privé appartenant à un château construit pour Marie de Médicis en 1612. Le jardin des Plantes, créé par Guy de La Brosse, le médecin de Louis XIII, pour la culture des plantes médicinales, fut le premier jardin public de Paris.

La plupart des autres grands jardins de Paris sont des créations du Second Empire: les parcs autrefois extra-muros de Montsouris, des Buttes-Chaumont et le parc Monceau (autrefois connu sous le nom de « folie de Chartres »), sont des créations de Jean-Charles Alphand, ingénieur de Napoléon III. Un autre projet exécuté sous les ordres de baron Haussmann était le réaménagement du bois de Boulogne, à l'ouest de Paris; le bois de Vincennes, à son opposé oriental, a reçu un traitement similaire durant les années suivantes.

Les dernières créations dans le paysage des parcs de Paris sont le parc de la Villette, construit par l'architecte Bernard Tschumi à l'emplacement des anciens abattoirs de Paris durant les années 1980, le parc de Bercy et celui de Belleville aménagés durant les années 1990, et plus récemment des jardins familiaux ou éducatifs créés à la périphérie de la ville le long de l'ancienne ligne ferroviaire circulaire de « petite Ceinture ».

Cafés, restaurants et hôtels

Les cafés sont rapidement devenus une partie intégrale de la culture française de par leur aspect, en particulier à partir de l'ouverture sur la rive gauche du café Procope en 1689 et du café Régence au Palais-Royal un an auparavant. Les cafés dans les jardins de ce dernier lieu sont devenus particulièrement populaires au cours du XVIII^e siècle, et peuvent être considérés comme les premières terrasses de café à Paris. Celles-ci ne connurent pas d'expansion jusqu'à ce que les trottoirs et les boulevards aient commencé à apparaître au milieu du XIX^e siècle. La réputation

culinaire de Paris trouve ses fondations dans les origines diversifiées de ses habitants. Avec l'arrivée du chemin de fer au milieu du XIX^e siècle et la révolution industrielle qui suivit, de nombreux provinciaux sont arrivés dans la capitale, apportant avec eux toute la diversité gastronomique des différentes régions de France, et créant de nombreux restaurants de spécialités locales. “Chez Jenny” est un exemple typique d'un restaurant spécialisé dans la cuisine alsacienne, et “Aux Lyonnais” est un autre exemple caractéristique de cuisine régionale de ville évoquée. Naturellement l'immigration de régions bien plus éloignées a apporté une encore plus grande diversité culinaire, et aujourd'hui, en plus d'un grand nombre d'établissements de cuisine du Maghreb ou d'Asie, on peut trouver à Paris la cuisine de pratiquement la Terre entière.

Les hôtels étaient un autre résultat de l'expansion des voyages et du tourisme, particulièrement à la fin du XIX^e siècle avec les expositions universelles. Parmi les plus luxueux de ces derniers, l'Hotel Ritz est apparu sur la place Vendôme de 1898, et Hotel de Crillon a ouvert ses portes sur le côté nord de la place de la Concorde en 1909.

2. Les grandes villes françaises: Lyon, Marseille,...

Lyon est une ville française située au confluent du Rhône et de la Saône. C'est le chef-lieu du département du Rhône et de la région Rhône-Alpes.

Par sa taille, c'est la troisième ville de France (après Paris et Marseille) si l'on compte uniquement la population intra-muros, ou la seconde (devant Marseille) si l'on prend en compte toute l'aire urbaine.

Les habitants de Lyon sont les *Lyonnais*. Le parler lyonnais donne également aux jeunes personnes le surnom de *gones* (garçons) et de *fenottes* (filles). La devise de la commune est *Avant, Avant, Lion le Melhor*. La sainte patronne est sainte Blandine. Les armoiries de Lyon sont constituées de gueules au lion d'argent, au chef cousu du Royaume de France (d'azur à trois fleurs de lys d'or).

La ville a conservé un patrimoine important allant de l'époque romaine au XIX^e siècle en passant par la Renaissance et, à ce titre, est inscrite au Patrimoine mondial de l'Unesco.

500 hectares de Lyon sont classés patrimoine de l'humanité par l'UNESCO depuis 1998. C'est le plus grand de ces espaces au monde. La ville est membre de l'organisation des villes du patrimoine mondial.

Le périmètre classé :

- La colline de Fourvière et ses sites antiques, le Vieux Lyon (ville médiévale et Renaissance).
- La colline de la Croix-Rousse, patrimoine urbain associé à la Révolution industrielle (Textile) et à la marque de ses développements sociaux sur l'urbanisme (quartier des Canuts).
- La Presqu'île : évolution urbaine du I^{er} au XX^e siècle, marquée notamment par l'urbanisme des XVI^e, XVII^e (rue Mercière), et XIX^e siècles (rue Impériale devenue rue de la République).

Литература:

1. [Roselyne Rosch, Rosalba Rolle-Harold, La France au quotidien. – Presses universitaires de Grenoble, 2008. – 114 p.](#)
2. [Carlo C. Civilisation progressive du français \(débutant\). – Paris: Clé International, 2002. – 164 p.](#)
3. [Mihail Rumleantschi La civilisation française. – Balti, 2004. – 315 p.](#)
4. [Steele R. Civilisation progressive du français \(intermédiaire\). – Paris: Clé International, 2002. – 191 p.](#)
5. Paris zigzag – le site des parisiens curieux [Электронный ресурс]. – Режим доступа: <http://www.pariszigzag.fr/histoire-insolite-paris/places-royales-paris>

Тема 7. Fêtes et traditions.

1. **Les fêtes et les traditions françaises.**
2. **Les principales fêtes françaises.**
3. **Les loisirs: les sorties, à la maison, les spectacles.**

4. Les vacances.

1. Les fêtes et les traditions françaises.

Beaucoup de fêtes et de jours fériés sont des fêtes d'origine catholique malgré la séparation de l'Eglise et de l'Etat pour permettre aux Français de pratiquer leur religion. Aujourd'hui, les gens étant moins religieux, les jeunes ignorent parfois l'origine de certaines traditions.

Quand le petit (la petite) fête son anniversaire, sur son gâteau (couvert d'une crème au beurre, d'amandes et de fruits), ses parents allument les bougies. Quand un enfant perd une dent, il la met sous son oreiller pour que la petite souris lui apporte des bonbons ou un peu d'argent. Lorsque les manèges arrivent en ville, on va à la fête foraine. On fait des tours de manèges comme les autos tamponneuses ou les montagnes russes. On mange des gaufres, des crêpes, des pommes rouges couvertes de sucre, des sucettes ou de la barbe à papa.

Le 1-er janvier: jour de l'An — On souhaite une «bonne année» et «une bonne santé» à sa famille, à ses amis, à ses voisins. On fait un repas de famille. Parfois on reçoit des «étrennes» (de l'argent ou des petits cadeaux). Pendant tout le mois de janvier, on envoie des cartes de vœux à tous ceux qu'on n'a pas vus pour les fêtes.

Le 6 janvier ou le 1-er dimanche du mois: l'Épiphanie — On tire les rois, c'est à dire qu'on mange (une couronne des rois ou une galette) qui contient un petit objet, la fève. La personne qui la trouve devient le roi ou la reine, met une couronne en papier sur sa tête et couronne son roi ou sa reine (en l'honneur des Rois Mages venus apporter des cadeaux à l'enfant Jésus). Le roi ou la reine doit alors acheter une autre galette et inviter ceux présents pour recommencer. Cette fête peut donc durer pendant plusieurs jours.

Le 14 février: la Saint-Valentin — C'est la fête des amoureux qui sortent, vont au restaurant et les jeunes filles reçoivent des fleurs ou des bijoux.

Le Mardi Gras: C'est le jour avant le mercredi des Cendres (le 1-er du Carême = Les 40 jours avant Pâques pendant lesquels on ne mangeait pas de viande autrefois). Dans certaines villes en France comme Nice, on peut s'amuser au carnaval et regarder les chars défilés.

La Mi-Carême: Les enfants se déguisent et on assiste à un défilé de chars souvent en fleurs avec des fanfares et des majorettes. Au Québec, le dernier char est celui du Bonhomme carnaval mais en France, c'est celui de la reine et de ses deux dauphines qui marque la fin du défilé. Pour s'amuser on lance des serpentins et des confettis.

Le 1-er avril: On fait ou on dit des blagues. A la fin, on dit «poisson d'avril !» (On peut parfois accrocher discrètement un poisson en papier dans le dos d'une personne). Le dimanche des Rameaux: Le dimanche avant Pâques, les catholiques vont à l'église avec une petite branche de rameau ou de buis (un arbuste avec de très petites feuilles).

Pâques: Les enfants reçoivent des oeufs en sucre ou en chocolat, des cloches, des poissons, des poussins en chocolat. Le lundi de Pâques est aussi un jour férié. C'est une fête d'origine catholique pour célébrer la résurrection du Christ. Si beaucoup de familles profitent de ce long weekend pour se retrouver autour d'une table, il n'y a pas de plats traditionnels le jour de Pâques. On servira peut-être un plat qu'on mange moins souvent comme un gigot de mouton ou un lapin.

Le 1-er mai: Fête du travail — Pendant ce jour férié on s'offre un petit bouquet de muguet. 13 petites fleurs blanches sur un brin portent bonheur. Les syndicats défilent dans les rues.

Le 8 mai: Jour férié pour célébrer l'armistice de la deuxième guerre mondiale. Les politiciens et les anciens soldats déposent des fleurs au pied du monument aux morts (en général un petit mur assez haut avec les noms des soldats morts) dans chaque ville et village.

Le jeudi de l'Ascension: jour férié — fête catholique 40 jours après Pâques pour célébrer la montée de Jésus au paradis.

La fête des mères: cette fête est en général à la fin du mois de mai — On offre un cadeau ou des fleurs à sa mère en lui disant «bonne fête, maman!».

Le dimanche et le lundi de la Pentecôte: jours fériés (fête catholique).

La fête des pères: on offre un cadeau à son père un dimanche vers la mi-juin.

Le 14 juillet: fête nationale — On célèbre la prise de la Bastille qui a marqué le commencement de la révolution en 1789. Ce jour-là, il y a des défilés militaires, des bals dans les rues et des feux d'artifices le soir. Dans certains villages, on organise une retraite aux flambeaux le

13 (Les gens font le tour du village avec des lanternes puis vont parfois danser et /ou assister à un feu d'artifice).

Le 15 août: jour férié — fête catholique pour célébrer l'Assomption de la Vierge Marie. On fait souvent un repas de famille.

Le 1-er novembre: la Toussaint. Certains Français portent des fleurs (des chrysanthèmes) sur les tombes de leurs morts ce jour-là bien que le jour des morts soit le 2 novembre.

Le 11 novembre: jour férié pour célébrer l'armistice de la première guerre mondiale en 1918. On dépose des fleurs sur la tombe du soldat inconnu (sous l'Arc de Triomphe) et au pied des monuments aux morts.

Le 25 novembre: la Sainte Catherine – ce jour-là, les jeunes filles célibataires de 25 ans ou plus portent un chapeau excentrique (au travail par exemple). On les appelle «les Catherinettes».

Le 25 décembre: Noël – La veille de Noël, vers minuit, on fait un grand repas, appelé le Réveillon.

Le 31 décembre: la Saint Sylvestre — On fait plus ou moins le même repas que pour Noël mais avec ses amis, au restaurant ou chez soi. A minuit, on boit du champagne et on s'embrasse en échangeant des voeux pour la nouvelle année. On danse une bonne partie de la nuit.

2. Les principales fetes francaises.

Le 14 juillet: fête nationale — On célèbre la prise de la Bastille qui a marqué le commencement de la révolution en 1789. Ce jour-là, il y a des défilés militaires, des bals dans les rues et des feux d'artifices le soir. Dans certains villages, on organise une retraite aux flambeaux le 13 (Les gens font le tour du village avec des lanternes puis vont parfois danser et /ou assister à un feu d'artifice).

Le 25 décembre: Noël – La veille de Noël, vers minuit, on fait un grand repas, appelé le Réveillon. On mange des plats traditionnels comme le foie gras (ou le pâté de foie gras), des fruits de mer (des huîtres servies dans leur coquille), de la dinde farcie aux marrons ou des boudins blancs truffés (ou un autre plat selon les familles), du fromage, et en dessert, un gâteau, appelé une bûche (gâteau roulé avec une crème au beurre). On boit bien sûr du vin et du champagne. Les enfants, selon leur âge, dînent avec leurs parents ou sont couchés dans l'attente de la visite du Père Noël, habillé tout en rouge et ayant une belle barbe blanche. Ils auront mis au pied du sapin (très souvent naturel) et parfois à côté de la crèche, leurs chaussures espérant qu'il descendra par la cheminée pour leur laisser des cadeaux avant de repartir dans son traîneau conduit par des rennes. Les gens religieux assistent à la messe de minuit avant de dîner ou y vont le jour de Noël avant le traditionnel déjeuner en famille. On souhaite à tous un «joyeux Noël» et on échange des cadeaux. Les chants restent traditionnels et d'influence religieuse (parfois d'origine allemande ou provençale). La chanson «Petit papa Noël», devenue très populaire au XX-ème siècle, est une exception. Parmi les chants les plus connus, citons «Mon Beau sapin», «Douce nuit», «sainte nuit», «Minuit Chrétiens», «Un Flambeau Jeannette», «Isabelle», et «Il est né le divin enfant». Les semaines avant Noël, on décore les rues avec des guirlandes électriques donnant aux villes un air parfois somptueux.

Pâques: Les enfants reçoivent des oeufs en sucre ou en chocolat, des cloches, des poissons, des poussins en chocolat. Le lundi de Pâques est aussi un jour férié. C'est une fête d'origine catholique pour célébrer la résurrection du Christ. Si beaucoup de familles profitent de ce long weekend pour se retrouver autour d'une table, il n'y a pas de plats traditionnels le jour de Pâques. On servira peut-être un plat qu'on mange moins souvent comme un gigot de mouton ou un lapin.

3. Les loisirs: les sorties, à la maison, les spectacles.

Héritiers d'une tradition littéraire nationale, les Français achètent beaucoup de livres

C'est la télévision et la radio qui constituent le loisir principal en France. Les Français regardent la télévision 3 heures par jour en moyenne et écoutent la radio 2 heures, principalement le matin.

Le public a le choix entre 130 chaînes de télévision

Les programmes les plus regardés sont les émissions de fiction (films et feuilletons), les jeux, les informations (journaux et magazines télévisés) et les retransmissions sportives, en particulier le football.

L'émergence massive des jeux vidéos, de l'ordinateur personnel, des lecteurs DVD forme aussi une concurrence que la télévision ne peut pas contrer.

C'est en France que le cinématographe a été inventé, en 1895; aujourd'hui, ce pays occupe la deuxième place mondiale, après les Etats-Unis, pour la production de films.

Lorsqu'ils sortent, les Français vont également au concert (10%), au théâtre (20%), au ballet et à l'opéra (10%), visiter des musées, des expositions, des sites historiques (60%). Il y a 1200 musées en France, qui attirent des dizaines de millions de visiteurs par an, mais pas seulement des Français

La destination la plus naturelle l'hiver est la montagne : à Noël ou pendant les vacances de février, une semaine de ski le long des pentes enneigées est le rêve de beaucoup de Français

L'été, on va plutôt chercher le soleil et la mer sur les côtes de la Méditerranée ou de l'Atlantique. Un bronzage intense au retour de vacances est un signe de vacances réussies.

Pour ceux qui n'aiment pas les foules, il reste la campagne, abondante partout en France. On peut y faire des randonnées, pêcher dans les rivières, se baigner dans les lacs, découvrir l'histoire d'une région, faire du camping en forêt. C'est le "tourisme vert", une tendance récente dans les habitudes des Français.

Les Français en général préfèrent rester dans leur pays, par manque de moyens financiers, ou par goût Les Français voyagent assez peu en groupes organisés, ils préfèrent l'aventure personnelle.

Les Français font beaucoup de sport : 80% déclarent pratiquer un sport régulièrement. Tous les types de sport sont cités : le football, le rugby, le tennis, le basket ball, la natation, le ski, la course à pied et le jogging, la bicyclette, la gymnastique, les arts martiaux ou tout simplement la marche à pied sont les plus communs. Les Français pratiquent aussi des sports plus rares : la planche à voile, l'escalade, la voile, la plongée sous-marine, le parapente, l'équitation, le golf, le canoë-kayak, le vélo tout terrain (VTT). Les Français passent naturellement beaucoup de temps à regarder des émissions sportives à la télévision : du football et du rugby notamment, car les équipes nationales sont de haut niveau. Mais aussi du tennis au mois de juin (Roland Garros), et le Tour de France au mois de juillet, grand événement cycliste de l'année.

Comme tout le monde, les Français sont des amateurs de création artistique : 32% font de la musique, jouent d'un instrument, principalement de la guitare, du violon et du piano; 18% font de la peinture ou du dessin; 14% font ou ont déjà fait du théâtre amateur; 8% font de la danse, les femmes en particulier. Par ailleurs, ils invitent assez rarement leurs amis ou la famille au restaurant, mais plutôt chez eux, pour de longs repas où ils savourent dans une ambiance plus intime une cuisine domestique, des plats originaux.

Mais l'activité favorite des Français est le bricolage, faire des choses soi-même, construire des meubles, améliorer la décoration de la maison, faire des petites - ou des grandes - réparations. 80% des hommes et 50% des femmes bricolent en France. Et s'ils possèdent un jardin (un ménage français sur deux a un jardin de 650m² en moyenne), les Français passeront beaucoup de temps à faire du jardinage : tondre le gazon, planter des fleurs, couper des branches et même cultiver des légumes dans les potagers.

4. Les vacances.

Pour être sûrs d'avoir de la place, les Français, pour la plupart choisissent à l'avance l'endroit où ils passeront leurs vacances d'été: à la montagne ou à la mer? En été ils vont le plus souvent au bord de la mer pour trouver le soleil qui leur a manqué pendant l'année, Ils choisissent surtout la côte d'Azur, de Marseille à Menton. Chaque ville a sa plage où l'on peut se baigner et toutes les stations balnéaires sont agréables. Certaines sont réservées aux gens plus riches: Cannes, Nice. D'autres sont très à la mode comme Saint-Tropez

Les sportifs vont faire du ski d'été dans les Alpes et les Pyrénées. Beaucoup de Français aiment la montagne à cause des longues promenades et de l'air pur des forêts, peut-être aussi parce qu'il y a moins de monde qu'à la mer.

Mais les vacanciers vont aussi dans toutes les campagnes de France. Certains sont reçus chez leurs parents ou amis. D'autres font un tour de France en campant. Ils dressent leur tente près d'un village pittoresque ou d'une rivière agréable.

Les vacances des Français

Actuellement 59% des Français partent en vacances au moins une fois dans l'année. Le nombre de ceux qui partent augmente régulièrement chaque année. La fréquence des départs dépend, bien sûr, de la catégorie socioprofessionnelle: un agriculteur sur quatre seulement part en vacances, un ouvrier sur deux, alors que les cadres supérieurs et leurs familles partent tous. Les citadins partent beaucoup plus que les ruraux.

C'est à Paris que les chiffres sont les plus élevés: 78% des Parisiens quittent la capitale pendant leurs congés. Les grandes vacances se prennent pratiquement toujours en juillet ou en août. Comme quatre vacanciers sur cinq partent en voiture, les "bouchons" sur les routes sont au moment des grands départs et des grands retours un cauchemar pour les conducteurs:

La plupart des Français passent leurs vacances en France, c'est seulement 18% qui partent à l'étranger. Ce qu'ils préfèrent, c'est le soleil, la baignade, le repos. Donc, 46% des Français vont à la mer; 30% choisissent la campagne: elle permet de passer de bonnes vacances en famille sans dépenser trop d'argent. Pres de la moitié des séjours se déroulent chez des parents ou des amis ou dans des maisons secondaires.

Литература:

1. [Alice Doumikian, La civilisation française. – Erevan, 2006. – 193 p.](#)
2. [Carlo C. Civilisation progressive du français \(débutant\). – Paris: Clé International, 2002. – 164 p.](#)
3. [Mihail Rumleantschi La civilisation française. – Balti, 2004. – 315 p.](#)
4. [Steele R. Civilisation progressive du français \(intermédiaire\). – Paris: Clé International, 2002. – 191 p.](#)
5. Grand-Clément O. Civilisation en dialogues (intermédiaire). – Paris: Clé international, 2008. – 126 p.
6. [Roselyne Rosch, Rosalba Rolle-Harold, Ecouter et comprendre, - Presses universitaires de Grenoble, 2009. – 130 p.](#)
7. [Roselyne Rosch, Rosalba Rolle-Harold, La France au quotidien. – Presses universitaires de Grenoble, 2008. – 114 p.](#)
8. Culture et traditions françaises [Электронный ресурс]. – Режим доступа: <https://www.cia-france.fr/blog/culture-traditions-francaises/>

Тема 8. La Francophonie.

1. **La polysémie du terme *francophonie*.**
2. **L'organisation internationale de la francophonie.**
3. **Le français en Europe et au Canada.**

1. La polysémie du terme *francophonie*.

Le terme de francophonie apparut pour la première fois en 1880. C'est le géographe français Onésime Reclus (1837-1916) qui l'a employé pour désigner les espaces géographiques où la langue française était parlée. Il s'agit de l'ouvrage France, Algérie et colonies. On entend aujourd'hui par francophonie (avec une minuscule initiale) l'ensemble des PEUPLES ou des groupes de locuteurs qui utilisent partiellement ou entièrement la langue française dans leur vie quotidienne ou leurs communications. Le terme Francophonie (avec une capitale initiale) désigne plutôt l'ensemble des GOUVERNEMENTS, pays ou instances officielles qui ont en commun l'usage du français dans leurs travaux ou leurs échanges. Donc, on parle de deux réalités différentes selon qu'on écrit francophonie (peuples ou locuteurs) ou Francophonie (gouvernements ou pays). Dans ce dernier cas, la Francophonie est associée à l'Organisation internationale de la Francophonie.

Rappelons que le terme de «francophonie» provient bien évidemment du mot «français», une langue romane appartenant à la famille indo-européenne. On peut consulter un tableau montrant une typologie historique des langues romanes.

1 Les États où le français est langue officielle

Grâce à son statut de langue officielle (ou co-officielle) dans quelque 57 États répartis dans 29 pays, le français reste la deuxième langue du monde au plan de l'importance politique. Même si,

à l'exemple de l'anglais, il n'est pas la langue maternelle de tous les citoyens dans la plupart des pays concernés, le français occupe des positions stratégiques privilégiées comme langue administrative, langue d'enseignement, langue de l'armée, langue de la justice, langue des médias, langue du commerce ou des affaires, etc.

Si le français a d'abord été la première langue de la France, c'est parce qu'il a été celle du roi, c'est-à-dire celle du prince le plus puissant, celui qui possédait la plus grande armée et qui prélevait les plus forts impôts. Par la suite, si le français a été la première langue de l'Europe, et ce, du Moyen Âge jusqu'au XVIIIe siècle, c'est parce que la France était le pays le plus peuplé du continent, et que, par voie de conséquence, son monarque était le plus riche et le plus puissant. Ainsi, la cause première de l'expansion du français en Europe et en Amérique est d'ordre démographique, puis d'ordre économique et militaire. Cette observation pourrait, bien sûr, s'appliquer à l'histoire de l'anglais, mais aussi à celle de l'espagnol, du portugais, de l'arabe, du russe, etc.

L'implantation du français en Afrique et dans l'océan Indien (Réunion, Seychelles, Comores, etc.) est plus récente. À l'exception du Sénégal où des postes français ont été établis dès le XVIIIe siècle, l'expansion de cette langue a commencé au XIXe siècle avec de nouvelles conquêtes militaires, l'effort d'évangélisation et le développement de l'organisation scolaire. Il en est de même pour l'Océanie (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Vanuatu, etc.).

Le français est l'unique langue officielle dans 30 régions (dont 14 pays et 16 régions), mais dans 26 autres il partage ce statut avec une ou d'autres langues, surtout l'anglais, l'arabe et l'allemand.

Le français comme langue maternelle

En principe, la notion de français langue maternelle ne s'applique qu'à ceux qui le parlent en France (82 %), au Canada (23,2 %), en Belgique (41 %), en Suisse (18,4 %) et dans la principauté de Monaco (58 %). Avec ces seuls pays, on ne compterait que 75 millions de francophones.

Cependant, bien qu'ils soient partout minoritaires, il faut dénombrer également les locuteurs du français langue maternelle dans les différents autres pays francophones répartis surtout en Afrique et en Océanie, mais présents aussi aux Antilles et aux États-Unis. Si l'on compte les véritables francophones d'Afrique (22 États), des Antilles et des États-Unis (1,7 million), d'Océanie, on compterait environ 110 millions de locuteurs francophones.

Le français comme langue seconde

Le français est une langue d'enseignement de grande importance dans le monde. En fait, son enseignement aux non-francophones constitue une donnée fondamentale dans le concept de francophonie. Là où le français a acquis le statut de langue officielle, de langue co-officielle ou de langue administrative, il est enseigné comme langue *seconde*; là où le français ne dispose d'aucun statut officiel, comme au États-Unis, en Colombie, au Royaume-Uni ou au Laos, il est enseigné comme *langue étrangère*. Précisons que, dans les pays où le français est l'unique langue officielle, il est enseigné à tous les élèves dès le primaire. En tant que langue seconde, il est principalement enseigné au primaire, parfois au secondaire.

Une constatation s'impose lorsqu'on se demande où le français est le plus enseigné comme langue seconde ou langue étrangère: c'est avant tout dans les pays francophones d'Afrique noire, puis dans les pays arabophones d'Afrique ainsi que dans les pays anglophones, lusophones (portugais) et hispanophones.

Sur le plan de la francophonie mondiale, on compte présentement plus de 145 millions de personnes scolarisées en français dans le monde, tous les secteurs d'enseignements réunis (langue maternelle, langue seconde, langue étrangère). En fait, jamais dans l'histoire du français autant de personnes n'ont appris et parlé cette langue. Selon le Conseil économique et social de Paris, le nombre des "francophones" aurait atteint même les 500 millions en l'an 2000. Mais il ne s'agit là que d'estimations, car il n'existe pas encore d'instruments de mesure scientifique en ce domaine. On peut croire que ce nombre de 500 millions touche tout ceux qui, d'une façon ou d'une autre, peuvent être en contact avec le monde francophone.

Le très net déclin du français langue seconde ou étrangère, qui avait commencé dans les années soixante, semble avoir été stoppé. Certains pays d'Europe (Finlande, Irlande, Norvège, Suède, Autriche, Bulgarie, etc.), du Proche-Orient (Égypte, Turquie, Israël, Émirats arabes unis,

etc.) et d'Amérique (Brésil, Colombie, Pérou, États-Unis, Canada) connaissent présentement une très nette augmentation des élèves du français langue seconde ou étrangère.

Mais c'est en Afrique francophone et dans les pays du Maghreb que la proportion des effectifs scolaires a le plus augmenté. La population des élèves scolarisés en français est passée de 8 % (1960) à 33 % (1981). Les prospectives pour l'an 2000 montraient une augmentation de quelque 267 % de scolarisés en français, tandis que l'augmentation de la population était de 73 %. Dans les pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie), pourtant soumis à une politique d'arabisation poussée, la proportion des enfants scolarisés en français a déjà dépassé les 40 %. Bref, comme le français est enseigné dans la quasi-totalité des États du monde, sa situation lui procure une dimension et une portée vraiment internationales... après l'anglais. Au total, on estime que 60 millions de non-francophones ont appris le français. Si l'on élargit le cercle des pays ou à des régions qui ne sont pas membres de l'Organisation internationale de la Francophonie, comme l'Algérie (plusieurs millions), Israël (environ 600 000), l'Italie avec le Val d'Aoste (plusieurs dizaines de milliers), et au continent américain hors Francophonie, le nombre de francophones, toute catégories réunies (langue maternelle, langue seconde, langue étrangère), dépasse probablement les 200 millions, y compris les «francophones partiels».

Le statut juridique du français

Le français, rappelons-le, demeure la deuxième langue du monde au plan géopolitique avec 57 États dans 29 pays de langue officielle française (contre 59 États et 50 pays pour l'anglais). Il constitue néanmoins, dans une cinquantaine de pays (54 États membres de la Francophonie), une langue administrative, une langue d'enseignement, une langue de la justice, une langue des médias, une langue du commerce ou des affaires et une langue de l'armée. Le statut juridique du français ne se limite pas aux pays où le français est langue officielle ou co-officielle, mais aussi à un certain nombre d'États non souverains, que ce soit notamment dans des cantons suisses ou des provinces canadiennes. Il existe un certain nombre d'États ou territoires qui ne sont pas officiellement de langue française, mais où cette langue bénéficie de prérogatives. Voir aussi le tableau des États officiellement francophones, unilingues ou bilingues.

Le français, unique langue officielle

En **Europe**, le français est l'**unique langue officielle** en France, dans la principauté de Monaco et au grand-duché du Luxembourg (du moins au plan théorique). En **Afrique**, il est la seule langue officielle au Bénin, au Burkina Faso, en République centrafricaine, au Congo-Brazzaville, au Congo-Kinshasa, en Côte d'Ivoire, au Gabon, en Guinée, au Mali, au Niger, à La Réunion (FR), au Sénégal et au Togo. En **Amérique**, il conserve ce statut dans les départements français d'outre-mer (DOM): Martinique et Guadeloupe, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Guyane française. En **Océanie**, c'est dans les territoires français d'outre-mer (TOM) qu'il jouit de ce même statut: Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, les îles Wallis-et-Futuna.

De plus, le statut juridique du français s'étend aussi à plusieurs **États non souverains**. Il est l'unique langue officielle dans la **Communauté française de Belgique**, dans la province de **Québec**, dans les cantons suisses de **Genève**, de **Neuchâtel**, du **Jura** et de **Vaud**.

4.2 Le français comme langue co-officielle

Par ailleurs, le français est une **langue co-officielle** en **Belgique** (français-néerlandais-allemand), en **Suisse** (français-allemand-italien et romanche), au **Canada** (français-anglais), à **Haïti** (français-créole), au **Burundi** (français-kirundi), au **Cameroun** (français-anglais), aux **Comores** (français-arabe), à **Djibouti** (arabe-français), en **Guinée équatoriale** (espagnol-français), à **Madagascar** (malgache-français), en **Mauritanie** (arabe et français dans les faits), au **Rwanda** (kinyarwanda-français-anglais), aux **Seychelles** (anglais-français-créole), au **Tchad** (arabe-français).

C'est une langue co-officielle dans les **cantons suisses** de **Fribourg** (français-allemand), du **Valais** (français-allemand), de **Berne** (français-allemand), dans la province du **Nouveau-Brunswick** (français-anglais) et les **Territoires du Nord-Ouest** au Canada (français-anglais), dans le **Val-d'Aoste** (français-italien) en Italie. Mentionnons enfin le territoire autonome de **Pondichéry** (français-tamoul) en Inde.

Un statut diversifié

Conformément à son statut de langue officielle, le français est utilisé, en totalité ou en partie, au Parlement, dans la rédaction des lois, dans les services gouvernementaux ou administratifs, dans les domaines de la justice, de l'éducation, dans la police et les forces armées, dans les médias, le commerce, le monde du travail, l'affichage, etc. Si on tient compte du fait que l'application du statut juridique varie d'un pays à l'autre ou d'une région à l'autre, il s'avère difficile de décrire celle-ci de façon concrète dans le cas du français. Comment savoir, par exemple, si l'affichage est aussi français en Côte d'Ivoire qu'en France, si les écoles francophones sont moins françaises au Val-d'Aoste qu'en Ontario, si les services municipaux en français sont mieux dispensés en Tunisie qu'en Alberta, etc.

Le statut de langue internationale du français est réel avec 57 États de langue officielle française dans 29 pays, mais apparaît fragile dans une certaine mesure. Au point de vue des effectifs de ses locuteurs, cette langue progresse très vite, proportionnellement plus que l'anglais; cela est dû à la formidable poussée démographique des pays africains, incluant le Maghreb. On constate des progrès presque fulgurants de l'enseignement en français dans des populations jadis peu scolarisées.

2. L'organisation internationale de la francophonie.

L'Organisation internationale de la francophonie (OIF) est une institution dont les membres (des États ou gouvernements participants) partagent ou ont en commun la langue française et certaines valeurs (comme, notamment, la diversité culturelle, la paix, la gouvernance démocratique, la consolidation de l'État de droit, la protection de l'environnement). Selon son site web, en octobre 2018, elle regroupe 88 États ou gouvernements (54 membres de plein droit, 7 membres associés et 27 observateurs, en comptant la Thaïlande qui est suspendue de l'organisation pour cause de coup d'État)², soit plus de 900 millions d'habitants répartis sur les cinq continents représentant 14 % de la population mondiale, 14 % du revenu national brut mondial et 20 % des échanges mondiaux de marchandises. En 2050, leur population devrait atteindre 1,5 à 2 milliards de personnes, dont 700 millions de locuteurs de français. À cette échéance, 85 % des francophones et 90 % des jeunes locuteurs âgés de 15 à 29 ans vivront en Afrique³.

Le 20 mars de chaque année est célébrée dans le monde la Journée internationale de la francophonie.

Depuis le 1er janvier 2015, la secrétaire générale de la Francophonie est la Canadienne Michaëlle Jean, ancienne gouverneure générale du Canada, d'origine haïtienne. Éluë pour quatre ans le 12 octobre 2018, la Rwandaise Louise Mushikiwabo lui succèdera le 1er janvier 2019.

L'Organisation internationale de la francophonie (OIF) a pour mission de donner corps à une solidarité active entre les 88 États et gouvernements qui la composent (61 membres et 27 observateurs). Une communauté de destin consciente des liens et du potentiel qui procèdent du partage d'une langue, le français, et des valeurs universelles.

L'OIF a pour objectif de contribuer à améliorer le niveau de vie de ses populations en les aidant à devenir les acteurs de leur propre développement. Elle apporte à ses États membres un appui dans l'élaboration ou la consolidation de leurs politiques et mène des actions de politique internationale et de coopération multilatérale, conformément aux 4 grandes missions tracées par le Sommet de la francophonie :

- promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique ;
- promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'homme ;
- appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ;
- développer la coopération au service du développement durable.

Une attention particulière est portée aux jeunes et aux femmes ainsi qu'à l'accès aux technologies de l'information et de la communication dans l'ensemble des actions de l'OIF.

L'Organisation internationale de la francophonie (OIF) est une personne morale de droit international public et possède une personnalité juridique, dont le siège est à Paris (France). Elle a été créée par la Convention de Niamey du 20 mars 1970 sous l'appellation d'« Agence de coopération culturelle et technique » (ACCT).

3. Le français en Europe et au Canada.

Ce qu'on appelle le français canadien est un français qui s'écarte jusqu'à un certain point du français standard en raison de son aspect phonétique archaïsant et d'un apport lexical particulier (canadianismes et anglicismes). En effet, le français parlé au Canada est marqué par ses origines: c'est un parler propre au nord de la France du XVIII^e siècle, encore relativement archaïsant au plan phonétique, légèrement différent dans un grand nombre de mots d'origine régionale (Normandie, Saintonge, Poitou, etc.), canadienne et britannique ou anglo-américaine. Mais on ne peut plus dire, comme des voyageurs français le rapportaient au XIX^e siècle, qu'on s'imagine entendre parler les «contemporains du marquis de Montcalm» et que, selon les mots de lord Durham, les francophones du Canada sont restés «une société vieille et retardataire dans un monde neuf et progressif». De façon générale, le français canadien reste une «variété régionale de français», comme le sont celui des Wallons en Belgique et celui des Suisses romands. On observe dans ce français canadien régionalisé non seulement des mots des niveaux de langue familier et populaire, ainsi que des anglicismes et des emplois critiqués, mais également un niveau standard, qu'on appelle le *français canadien standard* ou parfois appelé le *français québécois standard* qui sert souvent de modèle aux Canadiens de langue française des autres provinces, à l'oral comme à l'écrit. Bien que les Canadiens francophones aient cessé de considérer leur français comme un «jargon inintelligible», il reste encore stigmatisé chez beaucoup d'entre eux. Pourtant, par rapport au chemin parcouru, le français parlé au Canada, notamment au Québec, s'est considérablement rapproché du français dit international. Elle est révolue l'époque où, comme le linguiste français Antoine Meillet pouvait écrire en 1918, que les Canadiens francophones «ne contribuent pas à la culture française parce qu'ils ont rompu le contact avec elle».

Néanmoins, à l'exemple de l'anglais canadien terre-neuvien, le français canadien est marqué par une variété particulière utilisée dans les Maritimes: le français acadien. Si beaucoup de Français ayant immigré au Canada dans la vallée du Saint-Laurent au XVIII^e siècle provenaient du nord de la France (Normandie, Perche, Île-de-France, Bretagne, Champagne, Picardie, Anjou, Maine, Touraine, etc.), la plupart de ceux qui se sont installés en Acadie étaient originaires de l'ouest de la France (Poitou, Aunis et Saintonge). Mais les variantes linguistiques notées en Acadie ne correspondent pas aux frontières provinciales. En réalité, il n'y a pas une seule variété acadienne dans les Maritimes, mais plusieurs. Par exemple, l'acadien du sud-est du Nouveau-Brunswick semble plus caractéristique que celui parlé dans le Nord-Ouest et celui parlé dans le Nord-Est. Plus que partout ailleurs en Acadie, l'alternance et l'emprunt à l'anglais semblent plus fréquents dans les communautés acadiennes du sud-est du Nouveau-Brunswick. De façon générale, les influences linguistiques franco-québécoises ont commencé à affecter la vitalité des acadianismes dans certaines régions. C'est un phénomène qu'on observe également en anglais canadien, même s'il semble de plus en plus s'homogénéiser au profit de l'anglo-ontarien.

Enfin, on parle beaucoup des anglicismes employés dans le français canadien, notamment au Nouveau-Brunswick et en Ontario où le français est en situation de contact intensif avec l'anglais. Après la Conquête britannique de 1763, on pouvait affirmer qu'un décalage, voire un fossé, a pris forme entre le français du Bas-Canada (Québec) et le français de France. Ce décalage s'est amplifié au cours du siècle suivant la Conquête au point où les anglicismes ont fini par creuser un véritable fossé entre les deux variétés de français. Toutefois, il semble bien que cet écart soit définitivement arrêté pour amorcer un certain rapprochement. Pour les Français, le parler «canadien», au demeurant «charmant» avec son «joli accent», est souvent perçu comme un peu «exotique», mais pas mauvais. Pour les Canadiens francophones, il est souvent considéré comme allant de «correct» à «mauvais», mais auquel ils s'identifient sans nul doute. Cela dit, l'augmentation de la scolarisation a sûrement été l'un des causes majeures de la standardisation du français au Canada, mais ce ne fut pas la seule. Le développement des médias électroniques et celui des communications internationales ont aussi contribué à rétrécir les écarts entre le français du Canada et celui de France. Mais il a fallu compter également sur la mainmise de l'État — surtout le Québec et le Canada fédéral, mais également le Nouveau-Brunswick et l'Ontario — dans le développement de l'identité collective et sur la progression économique des francophones dans les activités industrielles et commerciales.

1. Михайлова О.Г., Шмиголь Н.В. Лінгвокраїнознавство франкомовних країн. Посібник для студентів вищих навчальних закладів. Вінниця, НОВА КНИГА, 2009. – 216 с.
2. Organisation nationale de la Francophonie [Электронный ресурс]. – Режим доступа: <https://www.francophonie.org/>
3. Roselyne Rosch, Rosalba Rolle-Harold, Ecouter et comprendre, - Presses universitaires de Grenoble, 2009. – 130 p.
4. Mihail Rumleanski La civilization française. – Balti, 2004. – 315 p.
5. Steele R. Civilisation progressive du français (intermédiaire). – Paris: Clé International, 2002. – 191 p.